CANDIDATS.

POUR JUGE-DE-PAIX:

Nous sommes autorisés à annoncer que M. [illegible] CRUZAT est candidat à la place de Juge de paix dans la première municipalité.

M. l'Editeur—Veuillez annoncer que M. GEORGE Y. BRIGHT est candidat pour la place de juge de paix de la Seconde Municipalité.

M. l'Editeur—Veuillez annoncer que M. O. JACKSON est candidat à la place de Juge de paix dans la première municipalité.

M. l'Editeur—Veuillez annoncer que M. ADOLPHE MAUREAU est candidat pour une place de Juge de Paix dans la Première Municipalité.

MM. les Editeurs—Veuillez annoncer que M. LOUIS LAROQUE TURGEAU est candidat à une des places de Juge de Paix de la 1ere municipalité.

MM. les Editeurs—Veuillez annoncer que M. ALPHONSE CANONGE est candidat à la place de juge de paix dans la Troisième Municipalité.

M. l'Editeur—Veuillez annoncer que WILLIAM ANDRY est candidat pour une place de juge de paix dans la Première Municipalité, et qu'il sera soutenu par
SES AMIS

Nous sommes autorisés à annoncer M. JULES LAMBERT comme candidat à la place de juge de paix dans la Première Municipalité.

MM. les Editeurs de l'Abeille—Veuillez annoncer dans votre estimable journal, que M. JOSEPH MATHIEU MAUREAU, avocat, est candidat à une des places de juge de paix de la Première Municipalité, et qu'il recevra le vote unanime de
TOUS SES AMIS

POUR GREFFIER:

M. l'Editeur—Veuillez annoncer que M. W. [illegible] est candidat pour la Cour de District No. [illegible]

M. WILLARD se présente comme candidat pour la place de Greffier de la Cour de District No. [illegible] à la prochaine élection.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. [illegible] est candidat pour la place de Greffier de la Cour de District No. [illegible]

M. l'Editeur—Veuillez m'annoncer comme candidat à la place de Greffier d'une des Cours de District qui doivent être créées par la législature actuelle.
SAMPSON BLOSSMAN.

MM. les Editeurs—Veuillez annoncer dans votre journal que JOHN WATKINS Esq. est candidat pour greffier d'une des Cours de District qui seront créées, et qu'il sera soutenu par ses Amis.

Nous sommes autorisés à annoncer M. RENÉ [illegible] comme candidat pour la place de Greffier d'une des Cours de District qui seront créées par la nouvelle constitution.

MM. les Editeurs—Permettez-nous, par l'intermédiaire de votre journal, de recommander au peuple de la Nouvelle-Orléans comme digne de son suffrage, M. MARTIN DURALDE, qui se porte candidat au greffe d'une des Cours de District.
PLUSIEURS VOTANS

MM. les Editeurs—Veuillez annoncer dans votre journal que M. J. B. FORRESTER, actuellement député greffier de la Cour [illegible] est candidat comme GREFFIER d'une des cours de la nouvelle Constitution, il sera soutenu par
SES NOMBREUX AMIS

MM. les Editeurs de l'Abeille—Veuillez annoncer que M. LOUIS J. COIRON est candidat pour la place de GREFFIER dans une des Cours de District, selon qu'elles seront organisées d'après la nouvelle Constitution, et qu'il sera soutenu par
SES NOMBREUX AMIS

Nous sommes autorisés à annoncer que M. OLIVIER GARDERE est candidat pour une place de greffier dans une des Cours de District.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. [illegible] est candidat à la place de greffier d'une des Cours de District, et qu'il sera soutenu par
SES NOMBREUX AMIS

M. l'Editeur—Veuillez annoncer que M. ROSEMOND DE [illegible] est candidat à la place de Greffier d'une des Cours de District, il aura pour lui le vote de
TOUS SES AMIS

M. l'Editeur—Veuillez annoncer que M. ALFRED ROUSSEAU est candidat à la place de Greffier d'une des Cours de District, et qu'il sera soutenu par
NOMBRE D'AMIS

Messieurs les Editeurs—Veuillez annoncer dans votre estimable journal que M. HENRY PEYCHAUD sera candidat à la place de Greffier d'une des Cours de District.
PAR SES NOMBREUX AMIS

MM. les Editeurs—Veuillez annoncer dans votre estimable journal que M. A. DREUX est candidat à la place de Greffier d'une des Cours de District.
SES NOMBREUX AMIS

Messieurs les Editeurs—Veuillez annoncer dans votre journal que [illegible] MONTREUIL BERTIN sera candidat pour la place de Greffier d'une des Cours de District.
PAR SES NOMBREUX AMIS

MM. les Editeurs—Veuillez annoncer que [illegible] est candidat comme Greffier d'une des Cours de District, à la prochaine élection.

J. S. DE PALOS.

Professeur de Langues Modernes, auteur d'une Méthode Pratique pour enseigner l'ANGLAIS et l'ESPAGNOL.

[illegible]

MARCHANDISES

MARCHANDISES SECHES, AU COMPTANT.

NORTH & BROTHERS,

Rue des Magasins, encoignure Commune, Nlle.-Orléans,

Marchands de LAINAGES AMÉRICAINS, COUVERTURES, FLANELLES, COTONS écrus et blancs, et INDIENNES américaines de toutes descriptions—Importeurs directs de SOIERIES françaises, de Bas allemands et anglais, de TOILES et généralement de toute espèce de marchandises importées et d'un débit courant.

COTON Lowell pour nègres 4|4 et 7|8, do croisé 4|4, 7|8 et 3|4, do. patapsco 3|4 et 7|8, idem des moulins du Canal 3|4, idem Kentucky, linseys et Kerseys de l'Alabama pour nègres, jeans et linseys du Kentucky, linseys à carreaux, Waterloo plaids, plaids du pénitentiaire de Maryland, [illegible], Lowell blanc dito, idem en couleur, et de la Floride, jeans de Glasgow, Washington plaids et jeans, coton écru d'Appleton 4|4 et 7|8, idem de Hope Mills, Granite, Massachusetts, Oneida, Passaic, Gladding, [illegible], Trecmond 7|8, Springfield 7|8, Dwight 7|8, et autres marques, coton à chemises, blanchie, de Bay State 4|4, idem de Pittsfield, de Hamilton 7|8, coton à draps, blanchie, de Hamilton 6|4 et 12|4, idem écrue de Waltham 6|4, idem Lawrence, Appleton, Hamilton, et sans marques, toutes dimensions, flanelle coton de Hamilton, blanche et en couleur, flanelle différentes couleurs de Salisbury, idem [illegible] Welch drapée et de perdrix, idem Huckaback, [illegible] et Russie, idem coton; toile damassée 6|4, 7|4, 8|4 et 10|4, toile d'Irlande, linon, bretagne, creas, platille, cravates jaconat, à carreaux, soie noire, idem italienne, idem croisée, soie noire à coudre, idem couleurs; mouchoirs de poche à bordures blanches; mouchoirs Verona, idem à portraits, idem bleus et Romal clairs, idem coton [illegible] Bandanas, idem Barcelone, foulards en coton, mouchoirs madras, batiste et autres; chales coton, Prussiens, Rob Roy, Waffle, &c; nappes et serviettes à raies rouges, nappes en fil écrues, idem en coton; paraplues coton, guingham et soie; bonnets de laine pour femmes, et une variété d'autres; idem pour enfans; gants cachemires et autres; chemises de peau et caleçons, chemises à devant de toile et autres; gallons en fil et en coton, lacets, silésie en couleur, batiste noire et autres, satin jeans blanc, jeans blancs, idem bleu et écru, velour noir bombazet noir, rouge, vert et bleu, bombazine noire, lasting noir, étoffes à carreaux de la Caroline, chambray gambroon, cotonnade log cabin nouveau style; denim d'York, de Hamilton et de Chester; jeans mélangés; chaussettes anglaises, allemandes, françaises; idem grises pour domestiques, bas en coton divers couleurs pour femmes, idem cachemire; idem pour enfans; épingles et aiguilles, boutons divers sortes, pour habits, chemises, &c. agrafes, coton à marquer, bretelles en gomme élastique, idem en coton, barège vert; coton blanchi de York Mill, burlaps, osnaburg, fil, nankin bleu, gingas à mickiss, guingham d'Earlston, idem noir et blanc, couvertures vertes, bleues et rouges pour capots; couvertures américaines de 3 points, idem françaises, idem Duffil, roses, idem anglaises, 10, 11, 12 et 13|4 pour lits; idem pour lit d'enfans; drap pilote bleu, drap peau de lion; étoffes à gilets, piqué impérial; fil à coudre de Marshal, noir et gris, idem différentes couleurs, idem de Taylor et Alexander, idem en couleurs assorties; mousseline suisse unie et à dessins, idem rayée et à carreaux, [illegible] et book mousseline, idem de batiste et jaconat, bandes et entre deux, dentelles, bobinet noire et blanche; valenciennes, bégar et fil, mousseline suisse à rideaux, jaconat rubanté et à carreaux; voiles dentelles noire; satinet bleu et noir, idem mélange et noir; jeans du Kentucky; casimir imprimé, drap bleu, noir et vert, idem gris et vert bouteille pour voitures, idem gris et vert bouteille damassé, dimity à meubles, batiste, brin brun à carreaux et blancs de 25 verges, gingas 3|4 et 7|8 à tabliers; étoffes à carreaux pour meubles, batiste noire, velours soie, et un grand assortiment de CALICOTS, comprenant une variété de 150 à 200 différens goûts.

AUSSI—EN DEBARQUEMENT:

Un grand assortiment de MARCHANDISES SECHES, FRANÇAISES, choisies expressément par l'un des associés à Paris, consistant principalement en

Indiennes françaises d'un genre entièrement nouveau, indiennes à meubles, bleues, fauves et rouges, idem damassées, mouchoirs madras nouveaux dessins, idem Paillacat, Napolitaine, à petits dessins, parasols pour dames, idem soie 26, 28, 30 et 32 pouces, mousseline de laine nouveau goût, cachemire d'Ecosse, article nouveau et riche, ut [illegible] en laine et en soie, mouchoirs de cou pour dames, cachemire et mousseline de laine pour dames, cravates de fantaisie 5|4 et 3|4 pour hommes, écharpes noires et à dessins et autres à [illegible] pour hommes, shalls cachemire imprimé 3|4, 4|4, 6|4 et 8|4, écossais, soierie de Pekin, [illegible], gants de chevreau pour dames et hommes, idem en castor, mouchoirs de soie, foulards &c., un grand assortiment de bas noirs et blancs, cache [illegible], crêpes noirs, barège noir et vert, poult de soie noir, [illegible], bas [illegible] pour femmes et enfans, bas blancs, bretelles en gomme élastique, nouvel article [illegible] grand assortiment de broderies &c. &c., telles que mouchoirs, bandes à poignet, bonnets d'enfans, bandes en mousseline brodée, dentelle noire et blanche, entredeux et bandes, le tout d'un nouveau goût; guingham à carreaux, bonnets en soie pour enfans, casimir nouveau goût, à pantalons, mouchoirs batiste fil, livres gantes, toile à draps française, mérinos couleurs assorties, flanelle gaze et croisée, cotonnades à pantalons, nouvel article, gants à filets, couvertures en mérinos, mouchoirs fil, en couleur, pour hommes, shalls mérinos à demi, shalls thibet 5|4 et 6|4, gants soie noire pour femmes et hommes, un grand assortiment de rubans taffetas et satin des Nos 1 à 12, bordures à rideau, cachemire d'Ecosse noir uni 4|4 et 5|4, galons fil, de 1 à 12, anneaux à rideau, fil noir pour tailleur, des bronzes et argentés, boutons soie pour habits et paletots, idem nacre et en [illegible], fil français, patente, peignes à toilette, fil à coudre diverses couleurs, frange soie noire, soie noire blanche, [illegible] coton 4|4 et 5|4, mousseline de laine noire 4|4 et 5|4.
1er oct

Le soussigné vient de recevoir par le navire Megunticook, du Havre, et de ceux qui sont arrivés des divers ports des Etats-Unis, les articles suivans qu'il offre à vendre à des prix excessivement modérés pour du comptant:

Mérinos noir, tricot chaîne, pour redingottes,
Mérinos noir façonné, de tout genre pour pantalons,
[illegible] dito en couleurs, qualités assorties,
Jaconat imprimé, nouveaux dessins,
Balzorine organdi, Palmariennes, et tissu Marquise,
Mouchoirs batiste brodés, avec carreaux et jours,
Mouchoirs batiste brodés garnis en valenciennes, mouchoirs ourlet; parapluies pour hommes, et demi parapluies pour dames, bas de soie, noirs, dito blancs,
Gants soie, noirs, dito blancs; dito noirs,
Mitaines filet, noires et blanches; crêpe noir et blanc,
Echarpes barège noires, dito en mousseline laine,
Voiles barège, noirs et verts,
Voilettes, dentelle France et Bruxelles, noires et blanches
Broderies en guingham, français et écossais,
Bretagne, platilles, toile d'Irlande, Toile de Paris et en capotte, toile à draps de 8|4 et 12|4, et russie blanche,
Indienne Merrimack bleu indigo,
Dito, fond blanc pour le printemps,
Mousseline suisse unie, dito à carreaux,
Mousseline brodée au tambour et aux crochets, pour rideaux, bonnets à moustiquaire, uni et à carreaux,
Filet de Manille, pour jupes, crinoline en pièces pour jupes, jupes crinoline, toutes faites de 5 lés,
Ouvrages à carreaux rouges et bleus pour rideaux,
Barège noir et vert en jupe, barège imprimé pour robes,
Peau de chamois, depuis $1 25 la pièce jusqu'à $4,
[illegible]
Lasting noir pour souliers,
Service de table damassés et une serviettes blanches et grises, couvre de Russie, dito noir de [illegible],
[illegible] mouchoirs, madras, mousseline laine, noire en 3|4 et en 4|4, étamine et alpaca noir,
Coutil fil blanc, dito en couleurs, toile grise et coutil gris, pommade et essence de Perse.
Aussi un grand nombre d'articles trop longs à détailler.
Bonaris D. B. MACARTY, 29 Bourbon

CHAUVIN ET LEVOIS,
68, RUE DE CHARTRES,

OFFRENT à vendre, en débarquement des navires Léonidas, Queen Victoria, et Meguntitook, venant du Havre, un assortiment de marchandises de saison telles que

Chapeaux paille d'Italie pour cadets;
pour hommes;
modes, pour femmes,
[illegible] pour hommes
Mérinos noir Patorie [illegible] & Co.
[illegible]
Gants et mitaines filet noir et blanc,
[illegible] pour hommes et femmes,
Broderies Polka et [illegible], nouveaux genres
Chales et écharpes de Barège assortis, crêpe assorti de [illegible], rubans satin assortis No 1 à 12, dito taffetas noir No 1 à 12, taffetas gomme, lasting noir, mouchoirs batiste brodés et unis, [illegible] de toutes sortes, parapluies et parasols, [illegible], jupons crinoline, coutil pour corsets.
[illegible] Bretelles assorties, [illegible] madras, gants de soie et coton, chales [illegible] pour rideaux, canevas, laines [illegible] de toutes qualités, cravates taffetas et satin [illegible] et coton, articles de jais, boutons de [illegible], boutons soie, noir, os, et métal, ca[illegible], aiguilles, ciseaux, agrafes, baleine et autres, [illegible], brosses à dents et à cheveux, eau de cologne, savons, extraits d'odeurs, poudre parfumée, plumeaux, &c.
10m

REÇU par le navire Wabash, de New-York, et à vendre à bas prix

Draps d'été noir, extra fin, Bretagne,
Mousseline Suisse unie,
do damassée pour rideaux;
Serges soie, noires,
Rubans soie, à franges pour chapeaux
do taffetas et satin, noirs, No. 1 à 12;
Echarpes barreges, blanches et couleurs assorties,
Coutil fil blanc, une belle qualité,
Indienne, dessins nouveaux, Cotonnade à pantalons;
Gants en coton, noirs, blancs et couleur, pour homme et femme; Bas coton bleus, bas prix,
Chemises tricotées, blanches et unies,
Agrafes et aiguilles de Warren,
Un assortiment de bourse en soie,
Dentelle soie noire riche; do coton noire;
Antimacassar, fantaisie pour vestes,
[illegible] pièces brin fil 4|4
[illegible] coton 4|4, 9 yards.
[illegible] DUFOUR, DURAND & Co. 38, Chartres.

A VENDRE à des conditions avantageuses une propriété située au dessus de Carrollton et bien connue sous le nom de "Habitation de Ludger Fortier." La dite habitation mesure trois arpents de face au fleuve sur quarante arpents de profondeur, avec bâtisses, composées de maison de maître, cuisines, écuries, magasins et hangars, etc. Il se trouve sur cette propriété un verger d'arbres fruitiers en plein rapport. Si la dite propriété n'est pas vendue à l'amiable avant le lundi treize avril prochain, elle sera, ce jour (13 avril), vendue à l'encan par Beard, encanteur, à midi à la Bourse St. Louis. Conditions: un quart comptant, balance à un, deux et trois ans. S'adresser à
Mr. V. BURTHE, avocat,
7 m. 2 pars. Passage de la Bourse

A LOUER—Une maison en briques et à deux étages, avec cuisine haute et cour dans le fond, située au No. 22, rue Fouché près celle Julie. Pour plus de détails s'adresser sur les lieux ou à
EMERSON, TOURNÉ & Co,
27 mars 156, Tchoupitoulas.

A VENDRE—Un joli bien de campagne situé au bayou St Jean, d'une dimension d'environ trente arpents de superficie. Les établissemens se composent d'une maison à deux étages, cases à nègres, écurie, étable et remise; le tout en bon état. La terre est très élevée et entièrement défrichée.

Pour les conditions s'adresser au bureau de M. Jules Mossy, notaire, rue Royale.
2 avril ALBIN MICHEL.

A LOUER—Le magasin situé No. 9, rue Front Levée entre Bienville et Douane, et le haut de la maison située rue St Philippe, No 43, entre Condé et Royale. On pourra entrer en possession immédiatement. Le loyer sera modéré. S'adresser à
J. KOHN, au Merchants Exchange
27 mars—12 rue Royale.

MAGASINS A LOUER—Le beau magasin à quatre étages et à l'épreuve du feu, situé rue de la Commune, No 50. S'adresser à
25 mars NORTH & BROTHERS.

MAISON A LOUER.

Une maison rue de l'Hôpital, entre les rues Bourgogne et Remparts.
Deux maisons rue Claiborne, entre les rues Ste.-Anne et Dumaine.
Deux maisons rue Claiborne, près la rue St.-Louis.
Une maison rue des Français, 3eme municipalité.
Une maison rue des Grands-Hommes, près la rue d'Enghien.
Pour les conditions qui seront très avantageuses, s'adresser rue de Chartres, No. 123, entre les rues St. Louis et Conti.
2 mars

MAGASINS A LOUER—Le grand magasin situé au coin des rues Suzette et Nouvelle Levée, jusqu'au premier septembre prochain.

Le grand magasin à tabac situé au coin des rues Orange et Nouvelle Levée, jusqu'au premier janvier 1847.
Le grand magasin à tabac, situé au coin des rues du Magazin et Tchoupitoulas, jusqu'au premier de septembre prochain.
Les magasins ci dessus seront loués à bon marché à de bons locataires. Pour plus amples informations, s'adresser à
EUG. ROCHEREAU & Co.
5 mars 17 et 19 rue St. Louis

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL—AVRIL 1846.

SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

A	
Autroy,	Gusman, les époux
B	Gaschet de l'Isle, les époux
Baudrout de Maille,	
Berga frères	J
Boillon Alexandre	Jannin, Claude, françois
Bauzon, Moreau Jean	L
Bolle, Richard, prêtre	Lanier, Auguste
Bouget, les frères	Lattée, Amelia
C	M
Cabiane, Michel	Michel, Jacques
Cautegrit, Pierre	P
Caillet, Antoine,	Pichet, menuisier
D	Perroux, Louis Ernest
Deporet, Dlle et Vve Ju-Bte.	Q
Dubois, Gustave Furne	Quairez, Charles
F	T
Faibre, Docteur	Turon,
	V
	Viau, Joseph

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi.
8 avril

[illegible]

A VENDRE par le soussigné au débarquement du [illegible] du Havre:
[illegible]
2 mars L. H. RICHARD. 33 rue la Douane, au premier, encoignure Chartres

LES soussignés informent les Dames de la Nouvelle-Orléans qu'ils ont reçu par les derniers arrivages de France et du Nord les marchandises suivantes, et qu'ils les vendront à des prix très modérés.

Jaconats nouveautés, barèges, balzorines, batiste d'Ecosse, de Irlande, indiennes claires, linon soie, ombrelles des nouveautés plus nouvelles, se fermant seules, organdi blanc, [illegible] de laine, mousseline Suisse unie, à rideaux, à carreaux et à fleurs, gants et mitaines en filet, gants de peau première qualité, toile de Paris, jaconas et nanseu blanc, mouchoirs de batiste unis, à ourlets rivierés garnis, rubans mode pour chapeau et ceinture, chapeaux de paille. Aussi en mains un grand assortiment de toile d'Irlande pur fil, à l'usage des familles.
DAVID & CHAPUS,
9 m Encoignure Conti et Chartres

A VENDRE, par les soussignés en gros et demi gros:
Toile de Russie, jaconats (nouveauté).
Lasting noir pour cordonnier, coutil fantaisie
Services de table, damassé pour serviettes
Damassé pour nappes, toile d'Irlande pur fil
Mousseline suisse unie, gants et mitaines en filets
Foulards de soie riches, brin blanc et gris en fil
Mouchoirs de batiste, etc etc.
16 mar DAVID & CHAPUS, 93 Chartres

MARCHANDISES.

MARCHANDISES DE PRINTEMPS.

No. [illegible] RUE DE CHARTRES,
Nouvelle-Orléans,

VIENT de recevoir par les derniers arrivages, un grand et complet assortiment de marchandises de Fantaisie, aux quelles il invite l'attention particulière des Marchands de cette ville et de la campagne.

Son assortiment consiste en partie des articles suivants:
Jaconats et Organdis français,
Barège nouveau genre, Balzorines et Gingas.
Robes brodées pour bal, en Tarlatane et Mousseline suisse.
Soieries et Satin riche pour robes, pour Chapeaux et Florence en couleur.
Gros de suisse noir, et noir bleu, soie d'Italie.
Toiles d'Irlande, toiles à draps, nappes et serviettes damassées.
RUBANS POUR CHAPEAUX ET BONNETS, TAFFETAS ET SATIN, un assortiment complet.
Crêpe et crepe leisse, noir et couleur.
Barege vert, et voiles de différents genres.
BOMBAZINES ET ALPACCA.
Aussi un grand assortiment de MARCHANDISES BLANCHES, DENTELLES, TOILES, BRODERIES, &c &c, aussi un complet assortiment d'articles pour MODISTES, CHAPEAUX ET PAILLE DE TOUT GENRE.
Fleurs artificielles, FRANÇAISES ET AMÉRICAINES.
Tient aussi constamment en vente, GANTS ET MITAINES de toute espèce, et qualité.
Bas de laine, filoselle, coton et soie.
Jupons blanc, rayé et façonne,
SCHALES ET CRAVATTES fantaisie; et une grande variété de marchandises, tenu dans ce genre.
C. Y. Jr. recevra par chaque navires, de nouvelles marchandises de saison, achetées aux ENCANS DE NEW-YORK.
9fev

Aux dames Créoles et Françaises de la Nlle-Orléans.
M. KEENAN,
No. 30, rue de Chartres,

ENCOIGNURE de la rue de la Douane, annonce aux dames de cette ville, et étrangères, qu'il vient de recevoir son assortiment pour le printemps et l'été, de marchandises de fantaisie, provenant des dernières modes de Paris, dans le goût le plus riche et le plus élégant. Cet assortiment se compose comme suit:

Soierie riche pour printems, nouveau genre.
do noire, rayée, ondé et Pékin, tres forte.
do italienne et poult de soie, de toutes largeurs.
Armûres 4|4, unies et rapées, très riches.
Foulards de soie, noir et couleur.
Bareges de couleur, extra riches et ombrées.
Balzorines do tout laine et soie.
Batiste de soie, à carreaux et ombrée, nouvel article
Mousselines Laine, ombrées et rayées.
do barège 5|4 balzorine en coton.
do suisse, peinte et brodée
Robes berthes en dentelles fil, très riches.
do de mousseline brodée, très riches, à volants.
do de satin brodé, pour mariage.
Echarpes et berthes en dentelle.
do et mantilles de mousseline brodée.
do de barège et Hernani, nouveauté.
Dentelles brodées, noires et blanches.
Cols et collerettes de Paris, brodée.
Pèlerines et canezous do do en dentelles.
Chemisettes et manchettes brodées.
Gants de Paris, chevreau, filets, dentelles, et mitaines.
Eventails très riches, montures en ivoire.
Corsets et parasols français, genre nouveau.
Jupes en crinoline, coupe toute nouvelle.
Mouchoirs de batiste, brodés, à rivieres et à ourlets.
Bas de soie anglais, à jour, broderie très riches
Bas de soie noirs et blancs, unis.
do do do pour demoiselles.
24 fev 30 rue de Chartres

HABILLEMENS D'ETÉ DU DERNIER GENRE.

ALFRED MUNROE, rue des Magasins, No. 34, a reçu par les derniers arrivages, un grand assortiment d'Habillemens d'été, faits dans le meilleur genre et avec les meilleurs matériaux. Les acheteurs sont priés de venir examiner ce stock avant d'aller acheter ailleurs.

HABITS.

En mérinos, habits de toilette, levites, paletots, levites écourtées, et habits sacs, de toutes qualités, dont une partie supérieurs à tout ce qui a été importé ici: alpacca, croton, paramella, cachemirette, toile à carreaux, habits en toile écossaise, en toile Union &c. &c.

PANTALONS.

En mérinos d'excellente qualité, en paramella, drap d'été, croton, cachemirette, cotonnade française et américaine, en coutil fil français, en toile à carreaux, en toile Union et drill de fil blanc.

GILETS.

En satin noir et couleur fantaisie, soie légère, piqué de Marseille blanc, uni et rayé, chalis à petits dessins, aussi qu'un bel assortiment de gilets en piqué de Marseilles, en couleurs, bombazin noir, soie de reps, &c.

CHEMISES ET ARTICLES DE FANTAISIE.

Chemises en coton, avec devants en toile, chemises en toile tout fil, idem rayées avec devants en toile, id rayées tout fil, idem mousseline rayée, idem guingham et calicot, chemises de peau et caleçons en coton, soie, mérinos, toile et mousseline; chaussettes, mouchoirs, cravates, bretelles, soie et coton, parapluies &c. &c.

Ce magasin n'a qu'un prix invariable.
16 mars ALFRED MUNROE, 34, Magasins

COMESTIBLES, VINS

LE soussigné offre à vendre en débarquement du navire Stratford, capitaine Robson, venant de Bordeaux

40	barriques Vin rouge		St Emilion
12	do	do	St Julien Medoc,
8	do	do	Chateau Margaux,
4	do	do	Chateau Lafitte
4	do	do	Chateau Leoville,
25	demi bques	do	St Emilion,
9	do	do	St Julien Medoc,
9	do	do	Chateau Margaux
2	do	do	Chateau Léoville,
25	do	Vin blanc	Sauterne,
25	do	do	Barsac,
27	do	do	Haut Sauterne
25	do	do	Haut Barsac,

200 caisses par 12 bouteilles vin rouge St Julien Medoc
51 do 24 1|2 do do do,
16 tierçons Vinaigre de vin blanc,
85 caisses Absinthe de Veron & Lecoultre,
65 caisses Crèmes de Chauvet & Clermont, 50 do Liqueurs fines, surfines et superfines, 12 do Curaçao, grand et petit modèle; 10 do Kirchenwasser, 30 do Fruits à l'eau de vie, 3 do Anisette superfine, 34 do Sardines à l'huile de Camus, 2 do petits Pois au beurre, 3 do Ceps à l'huile en boîtes, 2|3 et demi boites, 1 do capsules à bouteilles, 1 do étiquettes St Julien Medoc 1840, 100 paniers de 6 bouteilles Guignolet; 50 do de 100 bouteilles vides, 300 caisses de 12 bouteilles vides, 150 milliers Bouchons longs et demi longs, 1 demi pipe vieille Eau de vie de Cognac, 3 barriques contenant des plants de vigne.
24 mars NUMA LACOSTE,
103, rue Royale

EN débarquement du navire l'Edouard, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
25 boîtes Truffes du Perigord
50 [illegible]
[illegible] caisses Pâtes truffés, 167 boîtes petits Pois,
1444 boîtes, demi et quart de boîtes Sardines à l'huile
20 caisses Fruits au jus, 1 do Ceps à l'huile
4 barriques vieux Vin blanc Haut Sauterne,
2 bards do do do
25 barriques do rouge Médoc et St. Julien,
10 do do do Montferrand,
500 caisses Vin rouge St. Estèphe Médoc
48 do do do Lafitte,
46 do Vin blanc Sauterne 1822,
12 do do Hermitage, qualité supérieure,
4 do Vin rouge Chanderton, dito.
7500 Bouteilles vides, en paniers de 150 chaque.
4 av CHS. DUFOUR, 11 Conti

A VENDRE par les soussignés pour clore diverses factures,
24 caisses véritable Kirch de Suisse;
100 paniers Anisette surfine de Bordeaux
50 paniers Guignolet d'Angers;
100 mille bouchons fins et pointus;
100 mille bouchons fins ordinaires;
50 caisses Eau de fleurs d'oranger;
10 estagnons Eau de fleurs d'oranger;
20 caisses liqueurs assorties, 1|2 et 1|4 de bouteilles
80 boîtes peintures verte de Paris,
5 jarres de vernis,
50 douzaines chemises de Mulhause, en couleur;
100 paires de bottes françaises;
100 chapeaux de soie. DUDOUYT & TEULADE,
20 mars 13, rue Toulouse.

DIVERS—16 barriques huile de blanc de baleine d'hiver, épurée; 500 tambours figues de Smyrne; 5 tierçons huile de baleine épurée, 200 douzaines peaux peintes, 500 onces quinine, 20 surons indigo Carracas, 1ère qualité; 100 barils sel d'Epsom raffiné, de Baltimore; 50 barillets salpêtre raffiné, 10 barriques garance allemande, 200 douzaines bouteilles Nouvelle Angleterre, 50 quarts vin d'Oporto, véritable, 30 dito vin de Madère et de Marseille, à vendre par
W. F. VREDENBURGH & Co,
4 mars 90 Vieille Levée

LIQUEURS—Le soussigné a reçu par les derniers arrivages et a en magasin
50 barils brandy du Nord; 50 do genièvre marque double ancre, 25 do genièvre de Rock Spring; 100 do eau de pêche supérieure, de Baltimore; 20 barils vieux whiskey de Monongahela; 20 do whiskey de Seigle; 12 do vieux whiskey Bourbon; 10 barils huile pour tanneurs, à vendre par
9 fev SMITH BRYAN, 90 Douane

A VENDRE par le soussigné les articles suivants

50	Barriques de vin rouge,	de	St Julien,
35	do	de	St-Emilion,
30	do	de	St Estèphe
30	do	de	Margaux,
30	demi barriques do	de	Pauillac;
20	do do	de	Margaux
50	do de vin blanc,	de	Haut Sauterne;
200	Caisses de 12 bouteilles de vin rouge, Médoc		
60	do		Margaux,
50	do de vin blanc, de H-Sauterne,		
25	do de 24 demi bouteilles, de		do
6	Futailles Eau de Vie de Cognac fine Champagne très vieille,		
20	Caisses Cerises à l'Eau de Vie;		
50	Paniers d'huile d'Olives;		
10	Caisses prunes à l'Eau de Vie;		
50	Balles de bouchons, diverses qualités;		
5	Futailles fil à voile en petites pelottes;		
10	Caisses de 48 demi boîtes Sardines à l'huile;		
50	Paniers de 100 chaque, bouteilles vides &c.		

14 fev EDOUARD LARRONDE, 85, rue St Louis

EN magasin et à vendre par le soussigné:—125 caisses kirsch 1ere qualité, 100 caisses absinthe suisse (Sauvageot & Bruneton) 25 caisses vieux Madère, 24 demi bouteilles à la caisse; 50 caisses Curaçao de Hollande, 40 caisses Maraschino de Zara; 250 caisses muscat de Frontignan, 200 paniers huile de Plagnol en grandes bouteilles de 24 onces et demi bouteilles, 150 paniers huile de Bordeaux, grandes bouteilles; 300 caisses liqueurs.
9 mars S. V. BARRETT, 28 Vieille Levée et 21, Gravier

RICHARD HAGAN & CO, 13, CANAL-ROW.

OFFRENT en vente en lots convenables aux acheteurs, café Rio fin vert de la montagne, Havane, la Guayra, Maracaibo, et Java vieux gouvernement; blancs de baleine de New Bedford et tous les autres articles dans notre ligne d'affaires.

LIQUEURS—1 pipe eau de vie de Cognac, 1 ponçon vieux rum de la Jamaïque (âgé de 30 ans), une petite quantité de whisky vieux de blé (sans pareil) vin rouge en barriques et en caisses, qualité supérieure et un assortiment de vins de toutes qualités, qui ont été choisis avec beaucoup de soin.

BEURRE CREOLE—aussi bon que celui de Philadelphie. Nous recevons cet article 2 fois par semaine, de nos amis de la côte.
20 mars

DROGUES ET MEDECINES.

REÇU par le navire Hargrave, venant du Havre, et en débarquement, savoir
Quinine français—drawback,
Sangdragon; pois d'Iris;
Papier d'Albespeyres: dito de Vee;
Bougies et sondes assorties en g. élastique,
Valerianate de zinc;
Lactate de fer; 20 caisses savon de Castille;
Capsules de Mothes;
Pilules de Raquin, dito de Vallet; dito de Lartigue;
Grains de santé de Frank;
Biberons Darbo; sondes de Mayor assorties;
Poudre ferrugineuse de Quinevillé;
Sirop de Brillant; dito de Lamouroux;
Elixir de Guillé—à vendre chez
BERTRAND & SISOS,
4 avril Encoignure Royale et Bienville

SALSEPAREILLE—20 balles salsepareille, à vendre par
BERTRAND & SISOS,
4 avril Encoignure Royale et Bienville

VIN DE WERMOUTH—10 caisses, à vendre chez
BERTRAND & SISOS,
4 avril Encoignure Royale et Bienville

TOILES—Un assortiment général de Toiles d'Irlande 4|4 et 7|8, en pièces et demi dito, Toiles à draps, Brin de fil à moustiquaires, &c. à vendre par
30 m VANCE & LEPPER, 24 Bienville

DENIS COUTEAUD, MARCHAND-TAILLEUR, No 35 encoignure Vieille Levée et Bienville, a l'honneur d'informer ses amis et le public qu's'étant assuré les services de M. Picot, si avantageusement connu en ville, il continuera, comme par le passé, à faire toutes espèces d'habillements qui sous le rapport de la coupe et du fini ne laisseront rien à désirer. Ses prix sont des plus modérés.

Il a aussi le plaisir de faire savoir à ses nombreux amis qu'il vendra aux prix les plus réduits, les articles suivans, provenant des derniers arrivages d'Europe et du Nord.
Paltots, Redingotes, Pantalons, Gilets, Chemises, &c.
19 jan—90

HABILLEMENTS D'ÉTÉ.

EMPORIUM DU SUD, 123, RUE DE LA VIEILLE-LEVEE.

JE reçois maintenant, directement des manufactures de New-York, les articles ci-après, par les navires Orleans, Vicksburg et Oswego:
HABITS ET REDINGOTTES de drap d'été, noir, brun et de fantaisie, mérinos et cachemire d'été.
HABITS DE TRAVAIL en mérinos et différentes étoffes de fantaisie.
PANTALONS en mérinos, coutil fil, ginga, etc., que je vendrai bon marché pour du comptant.
JOHN BELLOW, Jr.
P. S.—La coupe et la façon de ces habits ne peut pas être surpassée en cette ville. 19 mars

BOTTES, Souliers et Brodequins—54 caisses en débarquement de la barque Thorton, comprenant un assortiment complet de marchandises pour la saison, à vendre par
4 avril [illegible] 28, Douane.

[illegible]

THEATRE D'ORLEANS.

Mardi, 14 avril,
Relâche[illegible] représentation
LES MARTYRS,

Grand opéra en quatre actes et sept tableaux, de Donizetti
Cet ouvrage sera orné de tout son spectacle; décors nouveaux, peints par Develle, costumes neufs, entrée triomphale du Proconsul, etc.

On commencera à 7 heures.

Au premier jour:
LES MOUSQUETAIRES,

Drame nouveau en 5 actes et 12 tableaux, précédé de l'Auberge de Bethune, prologue, par A. Dumas.

ORCHESTRES DE BALS.

MONSIEUR F. A. LEGENDRE, chef d'orchestre de la Salle St Louis et de celle du Bataillon Washington, offre ses services pour Soirées, Bals, Noces, Réunions, etc. M. Legendre est à même d'exécuter les quadrilles les plus nouveaux, les waltz les plus en vogue. Ses prix seront des plus modérés.

S'adresser, rue Dauphine, No. 224, ou au bureau des salles précitées.
30 dec—3m

AVIS AUX MILITAIRES.

LES membres du YAGER BAND, informent respectueusement les militaires de la Nouvelle Orléans, qu'ils se sont formés en corps qui sera connu à l'avenir sous le nom de NEW ORLEANS BRASS BAND, et que s'étant pourvu d'un bel uniforme, ils seront à même de faire de la musique pour les militaires, les corps civils, les bals, réunions et sérénades.

On pourra laisser un mot au magasin de musique de M. John Lindner, No. 47, rue de Chartres, à celui de M. B. Casey, encoignure Commune et Camp, ou chez M. C. Hopf, chef d'orchestre du corps, No. 257, rue Conti, et le corps de musiciens se rendra au lieu et à l'heure qu'on désirera l'avoir.
21 jan—60

CHAPEAUX DE PAILLE D'ITALIE
VENDUS A GRAND RABAIS
AU BAZAR PARISIEN
Encoignure des rues Royale et Dumaine.

NORMANDIN frères, continuant et voulant terminer leur liquidation, mettront en vente samedi 28 courant leurs marchandises de printemps arrivées nouvellement de France.

On est certain de trouver chez eux un très grand avantage pour les prix (à qualité égale) soit en solde ou en détail pour toute espèce de marchandises, consistant en

Chapeaux de paille d'Italie, rubans, lingerie, broderies, dentelles, fourniture de lingerie, bonnets, fichus, collerettes, manchettes, parapluies, ombrelles, cannes, éventails, nécessaires, portefeuilles, bijouterie, objets de bureaux et de curiosités, bourses, foulards, bretelles, gants, mouchoirs, bronzes, cristaux, &c. &c.

Chapeaux de paille par mn, de	$1 à 6	Cravates d'eté,	$0 50
Do. do. non garnis,	1 à 4	Mouchoirs batiste,	75
Foulards,	1	Chemises toile franç.	1
Jupons, crinoline,	2 50		3
Gants de peau,	75		4
" filet,	50	" couleur,	5
" longs,	75		1
" fil d'Ecosse,	40		1 50
Bretelles fines,	1 50		2
" Ordinaires,	75	Cols satin,	75
Echarpes,	2	AUSSI	
Cravates carrées soie, de	1 à 2	Divers jouets d'enfans.	

Eau de Cologne en litre bouché,	$0 80	Pommade fine,	$0 10
do do do	70	do superfine,	20
do do demi litre,	35	Graisse d'ours,	35
do do quarts litre,	20	Moëlle de bœuf,	35
do do huitieme do	13	Huile antique,	20
		do Macassard,	10
Extrait d'odeur, carré		do Floreole,	15
tailles,	50	do Perlée ondine,	25
do do do	30	Savon fin à la rose enveloppes,	10
do do do	20	do do do do	15
Poudre pour les dents,	20	do d'amande,	10
Eau de Botot véritable,	75	Cosmétiques,	5
Opiat,	20	do do	10
Vinaigre de Rouge,	15	do do	20
Blanc de perle,	25	do do	30
Rouge fin, de théâtre,	25	Raie à bandeau, le pouce	30
Cold Cream,	30		

30 mars

AVENDRE—5000 Douzaines de PARFUMERIE A 30 POUR CENT DE DIMINUTION.

	Pièce sous	Douz.
CREME DE PERSE fine,	10	$1
MOELLE DE BŒUF,	20	1 80
POMMADE fine,	10	1
" surfine,	20	2
" de concombre,	15	1 50
" pots en porcelaine,	35	3 50
" au rhum et quinquina,	35	3 50
" moëlle de bœuf,	35	3 50
" graisse d'ours,	35	3 50
" graisse d'autruche,	35	3 50
" cold cream	20	1 50
EAU DE COLOGNE en litre, bouché,	90	9 50
"	60	6 50
" en demi litre	40	4 50
" en quarts de litre,	25	2 75
" en huitièmes de litres,	20	1 75
VINAIGRE de rouge,	20	1 75
OPIAT pour les dents,	25	1 25
EAU DE BOTOT,	$1 00	9 00
POUDRE pour les dents,	25	2 00
ODONTINE,	1 00	9 00
POMMADE du Dr. Dupuytren pour faire pousser les cheveux,	40	4 00
BANDOLINE PIVATEUR,	30	3
HUILE ANTIQUE	20	1 75
"	15	1 50
"	20	1 50
" MACASSAR,	10	00
SAVONS,	40	3 50
CREME D'AMANDE AMERE,	40	4
" de Rose, pour la barbe,	40	4
SELENITE, pour teindre les cheveux,	50	4
Extrait carré taille, pour mouchoirs,	60	5
"	40	3 50
"	20	1 50
COSMETIQUE,	65	60
"	10	
"	20	
EAU DE VIE de lavande, 1|4	20	1 75
" Ambrée, litre,	$1 00	9
POUDRE DE RIZ,	05	0 35
HOUPE,	20	1 75

Dépôt d'huile désoxigénée de Mutel, garantie inodore, pour les horlogers et mécaniciens.

Constamment en magasin, un grand assortiment de chemises, cravates, parapluies, cannes, bretelles, broderies, jupons, gants, ornements de coiffure, bourses, éventails, rasoirs, ciseaux, boîtes nécessaires, mouchoirs, foulards, masques, jouets d'enfants, et beaucoup d'autres articles, non détaillés, le tout au plus juste prix.
THE MOREAU
151 Royale, encoig. Toulouse et 36, St. Charles
26 jan En face l'Hotel St Charles

GARTHWAITE, PAYAN & Co.
No 10, Rue du Canal (Paulding-Row)
Entre les rues de la Vieille Levée et Chartres, Manufacture No 298, rue Broad, Newark, N. J.

ONT reçu par les navires Florance, Sartelle, Franconia et Silas Holmes, et offrent à DES PRIX EXTRÊMEMENT BAS POUR DU COMPTANT, l'assortiment de marchandises d'été ci-après désigné:

HABITS—Noirs, en bombazin, français, allemand et anglais, habits-lévites, paletots, levites écourtées, sur tous de drap, levites et habits en cachemirette, noir, gris et couleur fantaisie, idem en alpaca, croating et tweeds d'été, idem unis, à carreaux et à raies, en coutil, idem en Union drill, en toile unie, ginga Union, cotonnade lasting de fantaisie, coutil croisé, coton, jeans coton et guingham.

PANTALONS—Entièrement de tout genre, drap de mode, bombazin, lasting, drilling fil, de fantaisie, en toile à raies et à carreaux, en casimir d'été, en cotonnade écossaise et unie.

GILETS—En satin noir et bombazin, satin et soie à dessins, piqués de Marseille fantaisie et uni, en cachemirette d'été, en valencienne et poile de chèvre.

CHEMISES—En toile, en coton avec devant de toile, en toile rayée, calicos, en coton uni, blanc et écrue, en tricot gris et blanc, en laine d'agneau et mérinos en coton tricotée.

CALEÇONS—Blancs et écru, coton, tricotté, coton uni, toile blanche et écrue.

CRAVATES—En soie noir d'Italie en guingham en coton uni et unie. Bretelles en gomme élastique et soie. Chaussettes blanches et écrues.

Les habitans, marchands et détaillans sont respectueusement invités à examiner les marchandises ci-dessus avant de faire leurs achats ailleurs. Les quelques objets d'hiver qui leur restent sont offerts en vente à très bas prix et presqu'au coût.
10 av GARTHWAITE, PAYAN & Co

TATOUT Frères,
No 161, rue de Chartres, encoignure Toulouse,

REÇOIVENT par les derniers arrivages de France et du Nord, un grand assortiment de marchandises à vendre à très bon marché, pour du comptant, un assortiment de bas blanc et couleur pour femmes et enfans, chaussettes écrues et mêlées pour hommes et enfans, peignes démêloirs en buffle et façon buffle, do à nœuds dito, do en corne ordinaire, do do en écaille, do à papillottes en écaille et imitation, do do en corne, do de poche do, do fins en ivoire et superfins, épingles en paquets à toilette, brosses à dents assorties de qualités, bretelles élastiques en couleur et blanches, do tricottées et boucles à trois boutons, boucles à pantalon, blanches et vernies, boutons, os, métal pour pantalons, do en soie et lasting pour habits, cols en satin et mouchoirs de poches blancs, miroirs français assortis de grandeurs, anneaux à rideaux assortis de numéros, crayons pour papier et pour ardoises, plumes d'acier et autres, papier rayé, uni pour écolier, do do à lettre, des à coudre et aiguilles Warren première qualité, couteaux, ciseaux, razors et cuirs à razor, lacets et galons fil et en coton numéros assortis, savons, cosmétique, poudre parfumée et de riz, fil patente, bleu, noir et écru, numéros assortis, veilleuses sur bon et sur lige première qualité, ficelle coton cirée, lacets en coton, ferrés pour souliers, un lot de chapeaux flambards. Ils ont constamment en magasin un grand assortiment d'autres articles et ils ont aussi un dépôt d'allumettes de première qualité.
31 mars

AU MAGASIN FASHIONABLE,
RUE DE CHARTRES No. 123.

LES soussignés reçoivent par les navires Queen Victoria et Léonidas, du Havre, leur assortiment de Marchandises de printemps et d'été. Leur acheteur CORDEVIOLLE, maintenant à Paris, a porté les plus grands soins aux choix des NOUVEAUTÉS les plus récentes. L'attention des amateurs est sollicitée respectueusement pour les marchandises suivantes:

POUR HABITS.

Drap réduit noir, bronze, bleu, cap-de-Maure et autres couleurs de mode;
Cachemirettes Extra de toutes couleurs;
Mérinos de toutes les nuances.

POUR PANTALONS

Casimirs d'été, grande nouveauté, noir, bleu et couleurs de mode;
Mérinos unis et façonnés, noir et couleurs de mode,
Coutils anglais et français, blanc et couleurs de mode, à dessins très variés, dernières nouveautés, provenant des meilleures fabriques.

POUR GILETS.

Bazin anglais, blanc extra fin, Bazin français couleurs de mode, nouveaux dessins, à raies, à carreaux et cachemires de toutes les nuances;
Soies pour gilets d'été de dessins assortis;
Cravates de batiste d'Ecosse croisée, nouveau genre;
Foulards vrai cara, dessins nouveaux;
Caleçons toile à corsets,
Gants de soie de toutes couleurs, de fil écru, de fil d'Ecosse, &c.; Bretelles de soie, &c.
12 mars CORDEVIOLLE & LACROIX

No. 58, RUE DE CHARTRES.

LES soussignés informent leurs amis et habitués, qu'ils viennent de recevoir par les navires Monument, et Maria Cleaves, les marchandises ci-après:
Coutil français et anglais, blanc et en couleur, dernier goût, pour pantalons;
Bazin piqué, dit Feliciana, blanc et en couleur, dernier goût, pour gilets,
Mérinos noir et en couleur, pour habits et levites,
Drap de dame, anglais, noir et en couleur, pour levites,
Chaussettes en coton, anglaises,
Chemises françaises et cols de chemises,
Cravates en mousseline, françaises,
Bretelles françaises, en soie élastique.
Tapis de billard &c. &c.

Ils tiennent aussi un grand assortiment d'autres marchandises, qu'ils confectionneront, sur demande, dans le dernier genre de Paris.
25 mars L. A. & W. BARBARIN.

CHEMISES FRANCAISES.
NO. 77, ST. LOUIS, ENTRE ROYALE ET BOURBON.

MME J. HENRY, de Paris, a l'honneur d'informer MM. les fashionables de la Nouvelle Orléans, que, récemment arrivée, elle vient de fonder en cette ville, un atelier spécialement destiné à la confection des chemises sur ordre et sur mesure. Munie des patrons les plus en vogue parmi le beau monde Parisien, elle espère se concilier un nombreux patronage tant par le fini du travail que par le choix de la toile et des dessins. Elle s'occupe encore de toutes sortes de broderies, mais particulièrement sur canevas, sur drap, velours et satin.

Mme HENRY demande de bonnes ouvrières et elle accepterà des apprenties pour l'un et l'autre genre de travail.
12 dec

Plomb en Feuilles, et Tuyaux en Plomb, Patentés.

LE soussigné à continué à manufacturer des tuyaux en plomb, pour lesquels il a obtenu un brevet, et appelle l'attention des planteurs et autres sur l'avantage que possèdent ces tuyaux, qui offrent de grandes facilités pour conduire l'eau d'une grande distance, soit des sources méme ou des pompes. Les habitans de la côte pouvent facilement obtenir toute l'eau qui leur est nécessaire, en faisant usage de ces tuyaux. On peut les faire de toute dimension, depuis un quart de pouce jusqu'à quatre pouces, selon qu'on le désire. C'est sans contredit le conducteur le moins dispendieux.

On peut remettre les ordres au manufacturier, qui les remplira sous le plus bref délai.
W. W. THOMPSON, à St. Louis (Missouri)
ou à ses agents, KENNETT & DIX,
22 oct—1an 71, Rue Poydras, Nlle-Orléans.

PLATILLES—Quelques caisses ayant droit au drawback, à vendre pour clore une facture, par
30 mars VANCE & LEPPER, 24, Bienville

BAGUES GALVANIQUES.
FLUIDE MAGNÉTIQUE.

CETTE découverte remarquable, qui a si vivement occupé l'attention publique en Europe, et récemment au Nord, est aujourd'hui présentée pour la première fois aux habitans de la Nouvelle-Orléans. C'est une application simple et facile du pouvoir mystérieux du Galvanisme comme remède. Les bagues galvaniques, avec l'aide du fluide magnétique, ont été employées avec un grand succès dans les cas de *rhumatisme aigu et chronique, de goutte, tic douloureux, maux de dents, bronchites, vertiges, migraines, indigestions, paralysie, épilepsie, crampes, palpitations, apoplexie, douleurs de l'épine dorsale, lumbago, névralgie, tremblements, étourdissements, douleurs de poitrine, points de côté, débilité générale* et de toutes les *affections nerveuses*. Dans tous les cas de *Dyspepsie*, lorsqu'elle provient que d'un dérangement des organes digestifs, les bagues ont été d'un grand secours. Ces bagues sont de différens prix, de toutes dimensions, sur des dessins très ornés et peuvent être portées sans aucun inconvénient par la femme la plus délicate.

Ceinture, Bande, Bracelets galvaniques

Ces articles dont des modifications de l'invention, et sont recommandés dans les cas chroniques, où les bagues ne possèdent pas assez d'efficacité. Ils sont adaptés à la ceinture, au bras, au poignet, aux chevilles, ou à toute autre partie du corps. On peut ainsi obtenir la puissance galvanique à quelque degré que ce soit et appliquer aux maux que cet agent peut guérir un remède d'une grande efficacité.

Fluide Magnétique, de Christie.

Ce fluide s'applique conjointement avec les bagues et leurs modifications. Les chimistes français ont déclaré que cette composition était une des découvertes les plus précieuses de la science moderne. Ce fluide possède la faculté remarquable de rendre les nerfs sensibles à l'action galvanique, de causer par ce moyen la concentration de l'influence sur le siège de la maladie et de donner ainsi un soulagement rapide et permanent.

Emplâtres galvaniques Artificiels, de Christie.

Ces articles forment une addition importante aux bagues galvaniques, agissant d'après le même principe, mais offrant l'avantage d'une application plus locale. On trouve en eux un grand secours, comme moyen immédiat de fortifier le système lorsqu'il est affaibli par la maladie ou par d'autres causes, de prévenir les rhumes et en général les affections de la poitrine.

E. B. De nombreux certificats des médecins les plus distingués du Nord et d'autres personnes sont entre les mains du propriétaire et peuvent être examinés chez son agent.

Le public est prévenu contre les nombreuses imitations des articles offerts à son patronage par le Dr. Christie, dont l'unique agent autorisé dans cette ville, est la maison GIHON & Co., au coin des rues St. Charles et Canal, et qui, seule, possède les vrais articles galvaniques.
20 janv—3m

ÉCRITURE.

MESSIEURS DOLBEAR ont ouvert leur cours de Calligraphie au No 15, rue du Camp, où l'on pourra acquérir une écriture nette et rapide.

Comme MM. D. sont persuadés que tout le monde désire avoir une belle main, ils souhaitent que tous leurs écoliers continuent les leçons, sans donner additionnelles, jusqu'à ce qu'ils aient acquis une écriture propre. Ils peuvent que, au lieu de suivre le plan adopté par les écoles et les collèges, leur système contient les moyens avec l'on espère parvenir au coup de main de temps et d'argent. En effet, quelques momens de réflexion suffiront à toute personne qui raisonne, pour se convaincre qu'il ne faut pas quatre ou cinq ans pour apprendre à faire avec facilité vingt six lettres.

L'assertion suivante du principal du collège de Natchez n'a été donnée qu'après s'être convaincu du succès de notre méthode sur 300 élèves. Beaucoup de personnes très intelligentes, de différents endroits des Etats Unis, ont exprimé la même opinion. Les parents et toutes personnes qui s'intéressent à l'éducation des enfants, doivent s'apercevoir qu'il est temps de substituer ce nouveau système à l'ancien, qui n'offre de résultats avantageux qu'après plusieurs années.

L'écriture, ainsi que l'arithmétique, doit être démontrée par principes, et alors le succès est certain, si l'on persévère à se pénétrer de ces principes.

MM. D. prient que l'on vienne examiner leur système.

A MM. DOLBEAR.

Messieurs,—Il est de mon devoir de déclarer mon opinion sur votre système d'écriture, d'après ce dont j'ai été témoin dans cette institution. J'ai examiné avec soin votre méthode d'instruction et les progrès des écoliers.—Je suis heureux de pouvoir attester, que par votre méthode des centaines d'élèves peuvent être instruits à la fois. C'est le seul système adopté dans les écoles publiques que j'aie vu réussir complètement. Les professeurs qui le comprendront bien l'adopteront immédiatement.
J'ai l'honneur d'être, &c. J. PEARL.
Principal du collège de Natchez.

NATCHEZ, 22 décembre 1843.

NASHVILLE, 30 septembre 1843.

Sur l'invitation de MM. Dolbear, professeurs de Calligraphie en cette ville, nous avons attentivement examiné leur système ainsi que les spécimens des progrès qu'ont fait leurs élèves, et sommes entièrement disposés à dire que ce système est remarquable, et bien supérieur à tous ceux que nous avons vu, que les progrès que font leurs élèves sont très rapides et surprenans, et que c'est avec plaisir que nous le recommandons à l'attention favorable du public.

Le Major Gen. E. P. Gaines de l'armée des Etats Unis.
Son Ex. Jas C. Jones, Gouverneur du Tennessee.
Le Rev. Jas H. Otey, Evêque du Tennessee.
Le Rev. R. P. Miles, Evêque de Nashville.
Le Rev. Philip Lindsley, D. D. Président de l'Université de Nashville.
Le Dr. John S. Young, Secrétaire d'Etat.
Le Rev. F. G. Smith, Recteur de l'Institution des demoiselles, Columbia

Le Rev. John T. Edgar, D. D.	Chon. E. H. Foster,
J. T. Wheat,	Chon. John Bell,
D. R. Campbell,	Dr. Chs. K. Winston,
R. B. C. Howell,	Gen. Robert Armstrong
W. H. Wharton,	MM G. W. Martin,
MM Alfred Hume,	James Campbell,
Milton R. Haynes,	Thos. Callender,
Th. Hogan,	Henry Baldwin, Jr.
J. M. Smith,	F. Gorin
John M. Bass,	A. Russell

Lettre du général Andrew Jackson

Avant été prié par MM. Dolbear de dire ce que je pensais du caractère de la lettre qui précède, je le fais avec beaucoup de plaisir. Je connais presque tous ceux qui l'ont signée, et je puis dire que ce sont des hommes très respectables, et je pense aussi que l'on peut ajouter foi à leur témoignage. [illegible]
Donné à l'Hermitage, le 29 jour d'octobre 1843.
ANDREW JACKSON.

NASHVILLE, 21 septembre 1843.

MM. DOLBEAR:—Avant eu plusieurs occasions d'examiner votre système de Calligraphie, et avant été témoin des succès étonnans que vous avez obtenus par le moyen, [illegible] à déclarer votre système supérieur à tous ceux qui ont été connus jusqu'ici. Ce système est non seulement extrêmement simple, mais il est basé sur des règles immuables et par lesquelles toute personne peut en peu de temps acquérir une écriture rapide et élégante. Je vous souhaite tout le succès que mérite votre système de venir universel.
J'ai l'honneur d'être etc.,
ALFRED HUME.

WASHINGTON CITY, 26 juin 1843.

Monsieur—Etant d'opinion qu'une belle écriture n'est pas seulement un mérite, mais un moyen de succès pour tout homme engagé dans les affaires, j'applaudis aux efforts que vous faites pour améliorer la Calligraphie de nos jours. Il est constant que lorsqu'on a une vilaine écriture, on ne prend la plume qu'avec dépit, [illegible], et que l'on [illegible] ment en commettant des fautes de langage, et souvent [illegible] le désavantage de l'écrivain qu'en [illegible] de la plume. Je vous désirant toutes les succès possibles dans votre louable entreprise.
Je suis Monsieur, avec respect votre &c.
THOMAS H. BENTON.

Lettre du Rév. Evêque Otey.

COLUMBIA, Tenn. 20 novembre 1843.

M. J. W. DOLBEAR,—Mon cher Monsieur, j'ai lu avec plaisir et un vif intérêt votre système de Calligraphie, et autant qu'il m'est possible de former un jugement à ce sujet, je puis dire qu'il obtient mon entière approbation. Votre méthode d'enseignement me paraît élégante et aisée, et les progrès sont surprenans et rapides, et ce dernier je suis persuadé que jusqu'à ce jour je serai heureux si ce témoignage de votre mérite pour vous engager d'autres élèves de venir d'acquérir le plus utile et le plus bel art.
Je suis très respectueusement,
Votre &c., J. H. OTEY.

Certificat de Son Ex. le Gouverneur Roman

NOUVELLE ORLEANS, 27 juillet 1832.

J'ai examiné avec attention le système de M. Dolbear, et c'est avec plaisir que je déclare en avoir reconnu la supériorité sur les méthodes auxquelles je l'ai comparé. M. Dolbear ayant donné des leçons particulières dans ma famille, je crois devoir lui rendre cette justice que la douceur de son caractère et son exactitude le rendent aussi digne du patronage public que ses succès de professeur et les rapides progrès que font ses élèves.
A. B. ROMAN

Lettre du Rév. A. B. Lawrence

VICKSBURG, 3 août 1841

MONSIEUR DOLBEAR—Vous m'avez demandé mon opinion sur le mérite de votre système de Calligraphie. J'ai depuis quelques années vu les résultats immédiats de votre enseignement, et je dois déclarer que les progrès rapides que font vos élèves ont souvent étonné ceux qui en ont été les témoins. Le style que ce système permet d'acquérir est à la fois hardi, élégant et régulier. Je ne connais pas d'enseignement dans cet art utile que je puisse comparer au votre. D'après mes propres observations, je crois pouvoir assurer que ceux qui ont appris à écrire d'après votre système, conserveront la main qu'ils ont acquise et souvent même parviennent à l'améliorer. Agréez les vœux que je forme pour votre succès, et croyez à l'expression de ma considération.
A. B. LAWRENCE,
Principal de l'Institut de Demoiselles de Vicksburg.

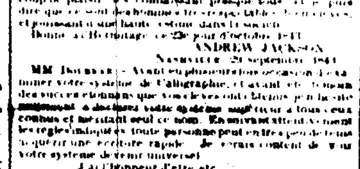

LE Dr. L. DUPERRON a l'honneur de prévenir les habitans de la Nlle. Orléans, qu'ayant cédé son cabinet à M. le Dr. E. Communy, il espère que les personnes qui l'ont honoré de leur confiance voudront bien la continuer à son successeur, qui la mérite par ses talens et ses capacités.

Le Dr. E. COMMUNY prévient le public qu'il tient son cabinet ouvert depuis 8 heures du matin, jusqu'à 4 heures du soir, rue Bourbon 200, entre Dumaine et Saint Philippe. 22 dec

DR. BLANCHARD.

Ex-Dentiste de leurs Majestés le Roi et la Reine des Français, des Princes et Princesses, Chirurgien Dentiste de la faculté de Médecine de Paris, et celle de la Nouvelle-Orléans.

POSE les dents artificielles sans la moindre douleur, et avec imitation parfaite des dents naturelles, depuis une dent seule jusqu'au dentier complet.

Dirige la seconde dentition des enfans, et corrige la déviation de leurs dents.

Il a une longue expérience et une pratique minutieuse et constante, tant en France qu'en Amérique, de l'art du dentiste, de tout ce qui concerne les opérations, l'entretien de la bouche et la conservation des dents.

Au moyen du Ciment Plombateur, il répare les ravages que les dents ont subi par l'effet de la carie. Ce ciment est de la même couleur que la dent, dont il prolonge la durée et est bien plus précieux que toute autre substance employée jusqu'à ce jour. Chacun peut, en quelques instans plomber hermétiquement quelque dent que ce soit.

L'opération se fait sans causer aucune douleur, et s'achève en quelques minutes.

EXCREMENT INVENTE POUR ORIFIER LES DENTS.

Or gaufré sans aucun aliage, plus malléables, et plus parfait que celui que l'on emploie ordinairement.

Nouveau métal fusible (dit Platina) pour plomber les dents.

Litho-Caustique, dont l'application fait cesser à l'instant même la douleur des dents.

Elixir pour raffermir les gencives et consolider les dents vacillantes.

Eau dentifrice pour l'entretien de la bouche et la conservation des dents.

Eau-de-vie de gayac rectifiée, pour donner du ton aux gencives fongueuses.

Opiat quinine, pour nettoyer et fortifier les dents.

Brosses à dents, formes variées, pour enlever dans tous les sens le tartre de dessus les dents.

A son cabinet, rue Royale 168, entre St. Louis et Conti tous les jours, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après midi, les dimanches exceptés. Prix modérés. 20 mars

EN débarquement du navire Edouard, venant de Bordeaux:
40 barriques Vin rouge;
100 caisses Cerises;
40 caisses Abricots à l'eau de vie;
65 caisses Prunes do;
25 caisses Curaçao, grand modèle;
30 boîtes Peintures vertes, à vendre par
3 av DUDOUYT & TEULADE.

VIEUX Cognac—A vendre en douane, avec le bénéfice de drawback:
4 demi pipes, 6 quarts de pipes vieux Cognac, importés par le navire Alesto, de Bordeaux.
HEPBURN & TURPIN,
26 mars No. 11, rue Royale.

VENTES JUDICIAIRES

Le[illegible] Union de Tennessee vs. la Banque des Planteurs du Tennessee.

COUR DE DISTRICT—No. [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, le samedi, 25 avril 1846, à midi:

Tous les droits, titres et intérêt de la Banque des Planteurs du Mississipi, à six billets à ordre et à la réclamation qui en résulte, lesquels billets sont souscrits par T. O. Stark et [illegible] F. Wilkinson s'élevant à $40,000 payables à la dite Banque des Planteurs ou à son ordre, à une de ses branches à Woodville, le premier de ces billets est de la somme de $4000, sur lequel $1,400 sont payés, les dits billets sont payables à différentes époques, à partir de mars 1842, à l'année 1847, comme suit, savoir

Le premier de $4000 payable le 1er avril 1842.			
2nd	6290 23|100	1er mars	1843.
3me	5150 [illegible]|100	"	1844.
4me	4846 21|100	"	1845.
5me	4533 71|100	"	1846.
6me	4221 22|100	"	1847.

Saisis dans l'affaire ci dessus.
Conditions, comptant. JOHN L. LEWIS,
13 avril—3m10j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Charles W. Hopkins, subrogé, etc. vs James Hopkins, dans l'affaire de la Banque du Gaz vs. ledit défendeur.

COUR DE DISTRICT—No. 23,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, samedi 16 mai 1846, à midi.

Trois Lots de Terre situés au faubourg Trême, désignés par les Nos. 17, 18 et 19, de l'îlet No. 25, sur un plan dressé par Bourgerol, en date du 10 janvier 1839, et déposé en l'étude de F. de Armas, notaire; les dits lots mesurant chaque, mesure américaine, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes face à la rue Ste. Anne, sur 94 pieds 10 pouces deux dixièmes de profondeur; le lot No. 17, formant l'encoignure des rues Ste. Anne et Derbigny.

Aussi—L'esclave GEORGE, mulâtre âgé d'environ 17 ans.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant. JOHN L. LEWIS,
13 avril— Shérif de la paroisse d'Orléans

John Stroud vs R. F. Nichols

COUR DE DISTRICT—No 2[illegible]—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, le lundi treize avril 1846, à midi.

La moitié indivise d'un certain lot de Terre situé au faubourg Ste. Marie, dans la Seconde Municipalité de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St. Charles, Poydras, Carondelet et Perdido, désigné par le No. un, sur un plan dressé par H. Grant, le 11 janvier 1837, et déposé en l'étude de J. B. Marks, notaire en cette ville; le dit lot ayant des lignes parallèles et mesurant vingt-cinq pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue St. Charles, sur une profondeur et façade de cent pieds à la rue Poydras, et formant l'encoignure de ces deux rues. Ensemble avec la moitié indivise des bâtisses en briques et à quatre étages qui s'y trouvent. Conditions—Comptant.
Saisie dans l'affaire ci-dessus. A. SHOLEY LEWIS,
9 mars Shérif de la Cour de District

Evelina Hopkins, épouse de Orran Byrd vs. James Hopkins.

COUR DES PREUVES—No. 1,743—En vertu d'un alias ordre de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, lundi treize avril 1846, à midi,
L'esclave GEORGE, mulâtre âgé d'environ 17 ans
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—comptant. D. AUGUSTIN,
11 mars Shérif de la paroisse d'Orléans

Robert Murphy vs W. H. & A. Pattison Jr.

EN vertu d'un writ de fi fa à moi adressé par l'honorable T. W. Collins, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans et du consentement des parties, j'exposerai en vente publique le quinze avril 1846, à cinq heures P. M. de l'autre bord du fleuve, près du débarquement du Ferry,
[illegible] Saisis dans l'affaire ci dessus
Conditions—comptant
11 av C. CLAIBORNE, Marshal

J. B. Maurel subrogé aux droits de Eugénie Delcorlie épouse de Chapon vs Joseph C. Jolly

EN vertu d'un writ d'alias fi fa, à moi adressé par l'honorable F. Pedesclaux, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 24 avril 1846, à midi, à mon magasin de dépôt passage de la Bourse, entre les rues St. Louis et Conti,
UN LOT DE MONTRES. Saisies dans l'affaire ci dessus
Conditions—comptant. C. CLAIBORNE,
13 av Marshal

Cretinvo. Mme Louise

EN vertu d'un writ de fi fa à moi adressé par l'honorable F. Pedesclaux, juge conseiller de la Cour de Cité de la N. Orléans, j'exposerai en vente publique le 24 avril 1846, à midi, à mon magasin de dépôt, Passage de la Bourse, entre les rues St Louis et Conti
Un lot de [illegible]
Saisis dans l'affaire ci dessus—Conditions, comptant
13 avril C. CLAIBORNE, marshal

Franz Copius vs Philipp

EN vertu d'un writ de fi fa à moi adressé par l'honorable F. P[illegible], juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 25 avril 1846, à 10 heures A. M. sur les lieux, No. 42, rue St Louis
Le contenu d'un Restaurant
Saisi dans l'affaire ci dessus. Conditions comptant
13 avril C. CLAIBORNE, Marshall

Lucien Garnier vs Joseph Chenadlin

EN vertu d'un writ de fi fa à moi adressé par l'hon. T. W. Collins, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le treize avril 1846, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de la Cité, rue St Louis entre les rues Chartres et Royale.

Quatre certains lots de terre au faubourg Washington dans l'îlet No. [illegible] et designés par les nos 17, 18, 19 et 20 mesurant chacun, mesure américaine, 29 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Hancock, sur 100 pieds de profondeur. Le lot No. 20 formant l'encoignure des rues Hancock et Delarondé, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent. Saisis dans l'affaire ci dessus
Conditions—Comptant. C. CLAIBORNE
10 m—3m10j Marshal

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse Jefferson—Chef liere Cabanada—Succession d'André Pasque—Conformément à un ordre, en date du 4 mars 1846, rendu par Louis Rondeau, juge de paroisse et agissant comme juge de Cour des Preuves, en vertu d'une loi spéciale approuvée le 27 mars 1840, mais [illegible] relatif au règlement des successions pour les citoyens habitants de la Chenière Caminada [illegible] paroisse Jefferson, il sera offert en vente publique [illegible] samedi 18 avril 1846 à 10 heures A. M. [illegible]
[illegible]
Conditions—[illegible] au dessous de dix piastres, payable comptant. Toute somme au dessus de dix piastres et ne dépassant pas quarante, payable en mars 1847. Toute somme au-dessus de quarante et au dessus de cent cinquante, en mars 1847 et la balance en mars 1848—En obligations endossées à la satisfaction de l'exécuteur qui conservera un hypothèque sur la terre et son pâturage, jusqu'à parfait paiement—4 jour de l'audience, 5 mars 1846.
10 mars—3m10j L. RONDEAU, Juge.

AVIS JUDICIAIRES.

SUCCESSION de feu Antoine Dasque St. Amand—Cour des Preuves—Paroisse St. Charles—Attendu que M. Onesiphore St. Amand, exécuteur testamentaire de feu Antoine Dasque St. Amand, a enregistré en cette Cour un compte d'administration et un tableau de distribution de la dite succession.

Avis est par le présent donné aux héritiers de la dite succession et à toutes personnes intéressées de présenter dans les dix jours qui suivront la première insertion de cet avis, les raisons pour lesquelles le susdit compte d'administration ne serait pas homologué et les fonds de la dite succession distribués conformément à ce tableau.
Paroisse St Charles, 9 avril 1846.
13 avril—3m10j F. CHAIX, juge.

AVIS—Toutes personnes ayant des propriétés dans la paroisse de Lafourche Intérieure, résidant ou non résidant dans la susdite paroisse, sont par ces présentes notifiées de faire le paiement des taxes d'Etat pour l'année 1845, dans les trente jours qui suivront la présente date, aux dépôts, à la maison Lacapere & Montagnan, dans la ville de Thibodeaux.
Paroisse de Lafourche Intérieure, le 25 mars 1846
13 avril—3 LEON FALGOUT, Shérif

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St. Jean Baptiste—Cour des Preuves—Succession de Joseph Tholomé—Attendu qu'Auguste Courvoisier a présenté une pétition à cette Cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Joseph Tholomé, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Paroisse St. Jean Baptiste, le 8 avril 1846
Par ordre de la Cour
13 avril—3m10j LUDGER PERRET, Greffier

Succession de Joséphine Brot épouse Guillaume Robert.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Alexis Robert, exécuteur testamentaire de feue Dame Guillaume Robert ne serait pas approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.—Par ordre de la Cour.
P. M. BERTIN,
9 avril—3m10j Député Register des Testamens

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Mary Crawell—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes les autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Elijah Crawell administrateur de la succession de Mary Crawell son épouse décédée, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
P. M. BERTIN,
9 avril—3m10j Dep. Register des Testamens

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District Judiciaire—No 24,686—Je certifie par les présentes, que le 11 mars 1846, jugement a été entré en cette Cour, dans l'affaire de Hannah Rafel, femme de Wolff Goldsmith vs son mari, en les termes et après: Sur motion de J. B. Conklin, avocat de la demanderesse et sur lecture faite à la Cour de la confession judiciaire de jugement enregistrée en cette affaire, il est ordonné que la demanderesse, Hannah Rafel, veuve de Jacob Lepman, maintenant épouse de Wolff Goldsmith, soit séparée de propriété d'avec son mari, qu'elle recouvre de son dit mari la somme de quatre mille quatre vingt-quatorze dollars et quatre vingt sept cents et les dépens, avec le privilège d'hypothèque légale, accordé par la loi aux femmes mariées, pour la garantie de leurs droits dotaux et paraphernaux.

Jugement rendu et signé, le onze mars 1846.
(Signé) A. M. BUCHANAN,—Juge
En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de la Cour, aux présentes, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le onze mars de l'année de
(L. S.) Notre-Seigneur mil huit-cent-quarante-six et la soixante dixième année de l'Indépendance des Etats-Unis. P. LERLANC,
12 mars—3m10j Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, paroisse Assomption.—No. 431—John McCartney vs. Abraham Ezekiel.—A Abraham Ezekiel, et tous ceux que ces présentes concernent.

Prenez avis, qu'en vertu d'un ordre de saisie à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse de la paroisse Assomption, sous la date du 12 mars 1846, j'ai saisi tous les droits, titres et intérêts que vous avez ou pouvez avoir à la propriété suivante, savoir: Une certaine terre située dans la paroisse Assomption sur la rive gauche du Bayou Lafourche, à environ huit milles au dessous de Napoleonville, mesurant sept arpents de face au bayou; pour faire face au paiement de la somme de cinq cent vingt piastres, ainsi que les intérêts et frais de procès, occasionnés par les réparations aux chemins et levée en face de ladite terre.
Bureau du shériff, paroisse Assomption le 12 mars 1846.
2 avril DESIRE LEBLANC, sheriff

Il a été conduit à la prison de police de la municipalité No. 2, une griffonne claire, nommée LOISA, d'environ 17 ans, taille de quatre pieds dix pouces, corps mince. Elle dit appartenir à M. Dumachelle.

CELESTE, griffonne foncée, de 16 ans, taille de cinq pieds deux pouces, corps mince. Elle dit appartenir à Mme Drouin La Branche.

Les propriétaires sont priés de venir réclamer ces esclaves, prouver leur propriété et payer les frais.
A. H. ELDREDGE,
6 avril—1m Gardien

CONDUIT à la geôle de police de la 2me municipalité, GEORGE, nègre d'environ 34 ans, taille de 5 pieds 6 pouces et demi, se disant appartenir à M. Crane de Lafayette. Le propriétaire est prié de venir le retirer, prouver sa propriété et payer les frais. A. H. ELDRIDGE,
17 mars—1m Gardien.

DETENU à la geole de police de la municipalité No. 3, depuis le 17 du courant, une mulâtresse nommée LOUISE, se disant appartenir à M. Graille, demeurant dans la 1ere municipalité, elle est âgée de 18 à 20 ans, taille de 4 pieds 11 pouces, ne parlant que le français.

Le propriétaire est requis de réclamer ladite esclave au bureau du recorder, en se conformant à la loi.
Nouvelle Orléans, le 28 mars 1846.
M. HERNANDEZ,
30 mars—1m 2nd. lieutenant et geolier

VENTES A L'ENCAN.

PAR ABAT & DOMINGON

IL sera vendu, samedi 2 mai 1846, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis

Un lot de terre entouré, établi en un joli jardin, formant l'encoignure des rues Ursulines et Derbigny, faubourg Tremé, ayant, mesure française, 40 pieds de face à la rue des Ursulines, sur 110 pieds de profondeur et face à la rue Derbigny.

Conditions: moitié comptant et moitié à un an. Acte de vente par devant M. J. Agaisse
[illegible] (1 vend

CINQ CENTS LOTS DE TERRE
Dans la meilleure position de la ville de Carrollton

PAR BEARD, CALHOUN & Co Encanteurs

IL sera vendu à l'encan, samedi, vingt cinq du courant et les jours suivants, à midi, à l'Arcade de Banks, SANS RESERVE.

Cinq cents lots de terre situés dans la meilleure position de Carrollton, pour bâtir des maisons pour affaires ou pour résidences particulières.

Conditions—Un tiers comptant, et le reste à un, deux et trois ans de crédit, avec six pour cent d'intérêt de la date et portant hypothèque sur la propriété jusqu'à paiement. Les billets qui ne seront pas payés à maturité porteront intérêt à raison de huit pour cent par an jusqu'au paiement final.

Les actes de vente seront passés en l'étude de J. R. Beuzger, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Les plans et descriptions des propriétés pourront être vus au bureau des encanteurs, No. 8, Arcade de Banks.

Les améliorations que le Conseil de Ville de Carrollton a déjà faites ont donné beaucoup de valeur aux propriétés et par le beau chemin en coquilles qui doit s'exécuter sous l'activité des commissaires, (lequel chemin doit joindre celui de la Compagnie de Canal et de Banque la distance de ces propriétés du centre des affaires de la Nouvelle-Orléans, sera réduite de manière à ce qu'on pourra se rendre de l'un à l'autre point en un voyage de vingt minutes.
10 avril—7

MAGASINS ROUGES,
PROPRIETES DE GRANDE VALEUR sur la Levée.
PAR N. VIGNIÉ

IL sera vendu lundi, 4 Mai 1846, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Royale et Chartres, les propriétés suivantes:

1o. Un LOT DE TERRE avec la bâtisse et les améliorations qui s'y trouvent, situé en cette ville, sur la Levée entre les deux marchés, et désigné par le lot No 3 du plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général, et annexé à un acte passé pardevant F. De Armas, notaire public, le 21 Décembre 1833, mesurant au pied français 26 pieds 6 pouces de face à la ligne de la Levée, et 26 pieds 6 pouces de face au Chemin public, 50 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 2, et 53 pieds de profondeur du côté de l'est, sur une ligne faisant face au marché aux légumes.

Cette propriété est vendue avec un bail de trois ans, à dater du 1er novembre 1845, au taux de CINQ MILLE CINQ CENTS piastres par an.

2o. Deux LOTS DE TERRE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés en cette ville, dans l'îlet borné par les rues de l'Esplanade, Victoire, Moreau et Français, ces deux lots sont contigus et désignés par les Nos 7 et 6, conformément au plan dressé par B. Buisson en date du 20 mai 1834, et déposé en l'étude de F. De Armas, notaire public, le 1er avril 1835. Le lot No. 7 forme l'encoignure des rues Esplanade et Victoire et mesure 21 pieds 6 pouces de face à la rue Victoire, sur une profondeur de 72 pieds et 11 pouces entre lignes parallèles.

Le lot No. 6 mesure 27 pieds de face à la rue Victoire, sur une profondeur de 72 pieds et 11 pouces entre lignes parallèles.

Le tout, mesure anglaise. Ces deux lots sont vendus ensemble et sujets à une rente annuelle de $67 50 cents en faveur de la Municipalité No. 3, et payable par quartier.

TERMES ET CONDITIONS

Un cinquième comptant, et la balance à un crédit de 6, 12, 18 et 24 mois en billets endossés à la satisfaction des vendeurs, et portant hypothèque spéciale sur les propriétés vendues. Les billets qui ne seraient pas payés à leur échéance, porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement et comme clause pénale seulement.

Les actes de ventes pardevant A. Chiapella, notaire public, aux frais des acquéreurs.
6 avril—2 f par s.—1 et j

Maisons dans les rues Gravier et Commune
SANS RESERVE
PAR N. VIGNIÉ—Encanteur

IL sera vendu vendredi 17 avril 1846, à midi, à l'Arcade de Banks, les propriétés suivantes

Un LOT DE TERRE en cette ville, formant l'encoignure des rues Commune et Baronne, mesurant, au pied américain 37 pieds plus ou moins de face à la rue Commune, sur une profondeur de 124 pieds formant face à la rue Baronne, 13 pieds dans la ligne du fond, et 120 pieds plus ou moins, sur la ligne du côté de la rue Carondelet, le tout conformément au plan qui sera exposé à l'Arcade avant la vente et qui déterminera les dimensions précises du dit lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2o. Un lot de terre en cette ville, situé dans l'îlet compris entre les rues Gravier, St Paul, Girod et Commune, le dit lot formant l'encoignure des rues Gravier et St Paul, mesurant au pied anglais 30 pieds 9 pouces de face à la rue Gravier sur une profondeur de 120 pieds de face à la rue St Paul, entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions comptant. 9 av—9 13 17 av

Vente de Propriétés d'une Grande Valeur.

MM. G. I. FUSELIER de cette paroisse et M. P. J. PAVY de la Nouvelle Orléans, désireux de vendre publiquement, le lundi 4 mai pour [illegible] de 10 heures du matin, à l'encan, au plus offrant et dernier enchérisseur, par le ministère de J. A. Donatto, juge de paroisse et agissant d'office, comme encanteur public, dans et pour la paroisse Ste. Marie, à la résidence de M. J. A. Frere, les propriétés suivantes:

84 Esclaves des deux sexes. Cet atelier, l'un des plus beaux de la paroisse, comprend des ouvriers, des domestiques de maison, couturières, blanchisseuses, &c.

Une Habitation avec la récolte plantée, et de très beaux établissements tout neufs, tels qu'une belle maison de maître, une sucrerie, un moulin à scie, une maison d'économe, des cabanes à nègres et écurie, mulets, chevaux, bœufs de labour et autres animaux, et la majeure partie de l'habitation. Une voiture à quatre roues, deux cabrouets, charrettes, charrues, instruments aratoires, et autres objets à l'usage d'une grande habitation.

Un mobilier considérable qu'il serait trop long d'énumérer en détail.

Conditions—A un et deux ans de crédit, du jour de la vente, les acquéreurs devant fournir leurs billets à l'ordre de MM. G. I. Fuselier et P. J. Pavy, avec une sécurité satisfaisante, portant huit pour cent d'intérêt l'an de leurs échéances respectives jusqu'à parfait paiement, et les dites propriétés demeurant spécialement affectées et hypothéquées jusqu'à parfait paiement des dites biens et intérêts.

Les sommes de cinquante piastres et au dessous, au comptant.

Les acquéreurs ne pourront rien enlever avant d'avoir souscrit leurs billets avec sécurité ou payé les prix de leur adjudication, s'il y a lieu avant pour comptant.

Les esclaves sont vendus sans autre garantie que celle du titre.

Ste. Marie, 21 mars 1846. 27 mars—34

PERSINAUD,
TEINTURIER, DEGRAISSEUR EN TOUT GENRES,
BLANCHIT LES CHAPEAUX DE PAILLE,
et leur donne la forme nouvelle
Nettoyages à neufs d'Habillements en mérinos et autres, &c., &c.
No. 265 rue Royale, entre Dumaine et St. Philippe
24 mars—3m

MÉRINOS FRANÇAIS, pour Habits—Un bel assortiment de mérinos, coutils, bretelles, chemises françaises, et autres articles de saison, reçus par le navire Queen Victoria, du Havre, à vendre par
2 m LORNE & FROIS, 21, Chartres

CHALS! CHALS!—Le soussigné vient de recevoir 1 caisse de chals et d'écharpes riches, pour printemps, savoir: chals de crêpe blanc, chals de barège, dito chals en dentelle fil, et riches en barège, blanches et de couleur, écharpes unies et à raies.—Aussi, un grand assortiment de collerettes et bonnets en mousseline brodée et en dentelle.
14 mars M. E. DAVOCK, 28, Chartres

TABAC en Feuilles—Quelques balles Vuelta de abajo à vendre en magasin par J. M. CABALLERO
7 av 32 Vieille Levée

SUCRE DE LA HAVANE—Blanc, Jaune et Brun en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO
7 av 32 Vieille Levée

AUX DAMES!

Modes nouvelles de printemps marchandises fraîches et du dernier goût, d'importation directe, à vendre en gros et en détail, au No. 61, rue de Chartres. Robes de Paris, article de printemps, nouveau genre, 10 caisses de mousselines imprimées, brochées, ginghams, mousseline de deuil, voiles de dentelles, gants de nouveau genre, rubans, plumes, fleurs, bonnets, chapeaux de paille d'Italie, de riz, apartiero &c. écharpes, cols, chemisettes, barège, organdis, batis d'Ecosse, batiste, broderies, &c. &c. STILLMAN & Co.
16 mars—2m 61 Chartres

OMBRELLES.

300 douzaines Ombrelles Polka, nouveau style figurées et rayées, petites ombrelles marquises pour demoiselles, à franges &c. De la Reine de Chine, do. de toutes nuances et les plus choisies qui aient jamais été importées de France. A bas prix pour du comptant, chez STILLMAN & Co. 61 Chartres.

Les Dames feront bien de venir examiner ces articles, avant d'acheter ailleurs. 16 mars 2m

MARCHANDISES FRANÇAISES

LES soussignés viennent de recevoir par le navire Octavius, du Havre—Trois caisses jaconats nouveau genre, trois caisses balzorine nouveaux dessins riches, six caisses bareges de Paris, modeles pour 1846, une caisse barège vert pour voiles, six caisses coutil blanc qualité supérieure, huit caisses cotonnades nouveau genre, quatre caisses mouchoirs madras.

Aussi Beaucoup d'autres articles français et anglais, qu'ils offrent à vendre en gros à des prix très modérés.
H. DE GOER & RIFFLARD,
3 avril 21, Magasins

A VENDRE par les soussignés—250 caisses et barils sucre en poudre, écrasé et en morceaux, 2500 sacs en piètre de 2 1|2 boisseaux; 300 sacs café de Java, 30 barriques riz de la Caroline, 30 surons indigo supérieur, 750 barillets clous de Boston; 400 caisses blanc de baleine de New Bedford; 300 caisses savon; 1500 paquets thé impérial et poudre à canon; 400 barils maquereaux No 3 du Nord; 300 barils maquereaux No. 1; 100 caisses chocolat; 1000 tambours figues. NORCROSS & FOSDICK,
7 av 40 Gravier

LE soussigné offre à vendre pour clore une consignation
2 caisses Chapeaux français, forme Polka, reçus par le navire Henry, du Havre. O. TALAMON,
7 av 44, Chartres

EN débarquement de l'Edouard, de Bordeaux et à vendre par les soussignés
50 caisses cerises grandes bouteilles, capsulées et avec étiquettes,
[illegible] caisses liqueurs superfines,
25 caisses " surfines,
6 " superfines en carafes, première importation de ce genre.
15 demi barriques vin fin Haut Brion et Talence 1841.
3 caisses anisette superfine de Champion.
4 caisses truffes pures en boîtes et demi boîtes.
J. F. BERCIER & Co
9 avril 54, Vieille Levée

CAISSES—900 caisses vides à vin, contenant bouteilles de 28 onces, avec capsules, mastic, belles étiquettes, peintes de Paris, foulards &c, à vendre en débarquement du navire l'Edouard, par J. F. BERCIER & Co
8 avril 54, Vieille Levée

LIQUEURS DU PAYS—30 barils eau de vie de New York, 20 do genièvre du pays, à vendre par
8 av SMITH BRYAN, 90 Douane

EAU DE VIE DE PECHE—25 barils en magasin et à vendre par SMITH BRYAN,
8 av 90 Douane

AMANDES—100 caisses amandes sans coques, de la nouvelle récolte, en débarquement du navire Caledonia, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
8 avril 35 Vie lle Levée

RAISINS—100 caisses MR bien conservés à vendre en débarquement du brick Pablo à vendre par
8 av J. F. BERCIER & Co. 54 V Levée

BOUCHONS—Bouchons fins et surfins par balles de 20 mille et 10,000, par sacs de 1000 et 500, à vendre par
8 av AUG. MOLIER, 90, St Louis

BOUTEILLES vides—100 paniers, à vendre par
8 av AUG. MOLIER, 90 St Louis

SARDINES à l'huile—4000 boîtes et demi dito, de la marque bien connue B. Guillou, à vendre par
8 av AUG. MOLIER, 90 rue St Louis

VIN de Champagne—[illegible] paniers des marques de l'Etoile et de l'Aigle, à vendre par
8 av AUG. MOLIER, 90 rue St Louis

HUILE d'Olive—3000 paniers et caisses huile de Marseilles et de Nice, grandes bouteilles, à vendre par
8 av AUG. MOLIER, 90 rue St Louis

VIN de Sicile—[illegible] barils et quarts, à vendre par
8 av AUG. MOLIER, 90 St Louis

VIN de Malaga—[illegible] barils et quarts dito, à vendre par
8 av AUG. MOLIER, 90, St Louis

VIN de Catalogne—4 pipes, à vendre par
8 av AUG. MOLIER, 90 St Louis

VIN Muscat de Frontignan—[illegible] caisses, à vendre par
8 av AUG. MOLIER, 90 St Louis

LIQUEURS ASSORTIES—250 caisses, à vendre par
8 av AUG. MOLIER, 90 St Louis

CERISES à l'Eau-de-vie et au Jus—30 caisses, à vendre par AUG. MOLIER,
8 av 90, St Louis

SAVON de Marseilles—20 caisses à vendre par
8 av AUGT. MOLIER, 90, St. Louis

GUIGNOLET d'Angers—150 paniers et demi paniers de 6 et 12 bouteilles, à vendre par A. MOLIER,
8 av 90, St. Louis

VIN doux d'Alicante—6 vendre par
4 av E. VALLS, 38 Commune

VENTES DE CE JOUR

Oranges et Citrons
PAR LEVY & NICHOLSON

CET après-midi lundi 13 courant, à 4 heures il sera vendu au haut du marché à la viande, pour compte de la 1ere municipalité
1000 caisses oranges et citrons, en débarquement du brick sicilien Pietro de Palerme, en lots à la convenance des acheteurs.
Conditions—Comptant. 13 av

GRANDE VENTE DE MEUBLES.
PAR W. BERGER, Encanteur

CE jour, à 11 heures du matin, au magasin No. 56, rue Conti, une armoire française à glace, console à marbre, comptoir en acajou à vitres, table à dîner à allonges et autres, tables, armoires, acajou et bois divers, lits doubles et simples, sideboards, bureaux, sofas, berceuses, chaises, verres, tailles, gravures &c.
Ventes régulières les lundi, mercredi et vendredi.
13 avril—1

Maurice Cannon vs ses créanciers
PAR BEARD, CALHOUN & Co, Encanteurs.

IL sera vendu à l'encan, lundi 13 avril 1846, à midi, à l'Arcade de Banks, en vertu d'un ordre de l'honorable A. M. Buchanan, juge de la Cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, portant la date du 31 février 1846, et sous la direction de Richard Richardson syndic des créanciers du dit insolvable.
Toutes les réclamations, comptes et billets abandonnés par le dit insolvable à ses créanciers. Cette vente est positive.
Conditions—Un an de crédit en billet endossé à la satisfaction du syndic. 20 mars

PAR Wm. BERGER, Encanteur.
Succession de Françoise Joséphine Desirée Lagrossolière.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, daté le 27 mars 1846, il sera vendu pour compte de la dite succession lundi, 13 avril 1846, à 4 1|2 heures P. M., à l'encoignure des rues St. Jean et de la Commune, les meubles, &c. tels que armoires, chaises, tables, bureaux, miroirs, ustensiles de cuisine, l'orgue, &c. 1 av—1, 8 et 13 av

VENTE RENVOYEE POUR CAUSE DE FETE
PAR ABAT & DOMINGON.

IL sera positivement vendu et sans réserve, le lundi, 13 avril courant, à dix heures précises du matin, rue Toulouse No. 161 entre les rues Dauphine et Bourgogne
Le mobilier d'une personne qui quitte cet Etat, consistant en armoires, lits, tables, chaises, tiroirs, etc.
Conditions—comptant 10 avril—2

VENTES A L'ENCAN.

Vente positive pour cause de Liquidation
PAR F. FERNANDEZ & WHITING

IL sera vendu samedi [illegible] prochain à midi, à la Bourse de Cité rue St Louis, [illegible] faubourg Tremé comme suit, savoir

1o. Un lot de terre situé dans [illegible] par les rues St. Louis, Roman, [illegible] désigné par le No 53 [illegible] mesurant, mesure américaine, 27 pieds de face à la rue St. Louis sur 106 pieds de profondeur.

2o. Un lot de terre situé dans le même îlet et désigné par le No 4 du dit îlet No 53, et mesurant mesure américaine 27 pieds de face à la rue St. Louis sur 106 pieds [illegible] et 6 lignes de profondeur et face à la rue Derbigny, formant l'encoignure de ces deux rues. Les dits lots de terre sont tous deux remblayés avec les cendres provenant de la fabrique de savon de M. Bineau et en niveau de la rue. Les banquettes sont aussi remblayées et faites avec les madriers de chalands, ils sont entourés.
Conditions—La moitié comptant, la balance en un billet à 6 mois, endossé à satisfaction et hypothèque.
L'acte de vente par devant L. T. Caire, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 13 av

PAR SYKES & HYDE
A. DUVALL, Encanteur.

Marchandises sèches sans réserve.

MERCREDI 15 courant, à 10 heures, il sera vendu dans leur salon d'encan au 2ème étage, rue des Magasins No. 31 et au coin Arcade de Banks,
140 [illegible] et colis de marchandises sèches, sans réserve [illegible]
[illegible] Kentucky, draps pour [illegible] bretelles en [illegible] cotonnades et [illegible], velours, draps [illegible]
[illegible] comptant, de $300 à $800 4 mois, et au dessus de $800 [illegible] de crédit pour de bon papier.
13 avril

Propriété à Mandeville.
PAR Wm. BERGER, Encanteur
Bureau No 56, rue Conti

IL sera vendu samedi, 18 courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis
UN LOT DE TERRE situé à Mandeville de l'autre côté du lac, désigné par le No. 8 de l'îlet No. [illegible] sur le plan de Mandeville dressé par Bringier, mesurant 60 pieds de face à la rue Lamarque sur 190 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Conditions comptant. Vente sans réserve
[illegible] 13 av—6

PAR J. B. BLACHE

IL sera vendu [illegible] à la Bourse St. Louis [illegible]
[illegible]
Conditions: Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets [illegible] portant hypothèque [illegible]

Jerry, Charretier et	[illegible]	25	ans environ
James	do	16	do
Lote ou Alfred	do	18	do
Square	do	22	do
Charles,	do	32	do
Adam	do	40	do
Robert,	do	36	do
George,	do	36	do
Isaac,	do	30	do
Carlin,	do	45	do
William,	do	36	do
Jeffrey,	do	35	do
Sam, marrouneur,	do	30	do
Old Sam,	do	50	do
Little Adam domestique	do	14	do

De plus Philippe, nègre âgé d'environ 40 ans, bon sujet, cultivateur et habitué aux travaux d'une briqueterie.
Ketty, négresse âgée d'environ 28 ans, bon sujet, cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et bonne domestique de maison. 9 av—6

AUX CAPITALISTES.
Magasin de Valeur, rue Tchoupitoulas.
PAR BEARD, CALHOUN & Co., ENCANTEURS.

MERCREDI 15 courant à midi, à l'Arcade Banks, il sera vendu à l'encan, sans réserve,
Un beau magasin en briques, situé rue Tchoupitoulas, entre les rues Hunter & Religieuses, 2ème municipalité, mesurant 30 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.
Ce magasin est bâti avec les meilleurs matériaux et couvert d'une espèce de 110 pieds de profondeur sur 30 pieds de face et ayant une face de 10 pieds de profondeur sur les plus beaux passions, et [illegible] à la propriété de Mr. R. D. Shepherd, esq.
Conditions à la vente
L'acte de vente par devant Lucien Hermann, esq. notaire, aux frais de l'acquéreur. 4 av—11

Grande Vente de Propriétés Foncières, situées en Ville et à Lafayette.
PAR BEARD, CALHOUN & Co, Encanteurs,
Bureau No. 8, Arcade de Banks

MARDI, le 21 courant à midi, à l'Arcade de Banks, seront vendues les propriétés suivantes:

1o. Trente TERRAINS avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Prytanée, Colisée, Euterpe et Polymnie, dans la Seconde Municipalité, et connus sous les Nos. 1 à [illegible] de l'îlet Lizardi. Les terrains Nos. 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 mesurent chacun 28 pieds 5 pouces de face à la rue Colisée sur une profondeur de 117 pieds 9 pouces 6 3|4 lignes entre lignes parallèles. Le No. 1 mesure 28 pieds 5 pouces [illegible] à la rue Colisée, sur 117 pieds 9 pouces [illegible] de profondeur et face à la rue Euterpe. Le No. 9 mesure 28 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue Colisée, sur 117 pieds 9 pouces 6 3|4 lignes de profondeur et face à la rue Polymnie. Les terrains Nos. 10, 11, 12, 13, 14 et 15 mesurent chacun, 30 pieds de face à la rue Polymnie, sur une profondeur entre lignes parallèles de 127 pieds 10 pouces 1 1|2 lignes, les terrains Nos. 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24 font face à la rue Prytanée; le No. 16, mesure 28 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue Prytanée, sur une profondeur et face à la rue Polymnie, de 117 pieds 9 pouces 6 3|4 lignes. Les terrains Nos. 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23, mesurent chacun 28 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue Prytanée, sur une profondeur entre lignes parallèles de 117 pieds 9 pouces 6 3|4 lignes; le No. 24 mesure 28 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue Prytanée, sur 117 pieds 9 pouces 6 3|4 lignes de profondeur et face à la rue Euterpe. Les Terrains Nos 25, 26, 27, 28, 29 et 30, mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Euterpe, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 1 1|2 lignes entre lignes parallèles; sur les terrains Nos. 26, 27 et 28, il existe une bonne maison de maître, et les dits lots seront vendus en bloc; les Nos 25 et 30 seront aussi vendus en bloc, avec la bâtisse en bois qui s'y trouve et dont une portion, construite sur les terrains Nos. 23 et 24, devra être enlevée de dessus les dits terrains aux frais de l'acquéreur, des Nos. 25 et 26. Cet îlet est admirablement situé pour y bâtir des résidences de famille et parfaitement planté de jolis arbustes, arbres fruitiers, plantes, &c. La rue Prytanée, maintenant pavée jusqu'aux limites de la Municipalité, se peuple avec plus de rapidité qu'aucune autre portion de la ville.

2o. Sept TERRAINS dans l'îlet borné par les rues Prytanée, Colisée, Euterpe et l'avenue Prytanée, les Nos. 1 et 2, mesurent chacun 30 pieds 11 pouces de face à la rue Prytanée, sur une profondeur de 111 pieds 10 pouces 6 lignes entre lignes parallèles, le No. 3 mesure 27 pieds 10 pouces 7 lignes de face à l'avenue Prytanée, sur une profondeur de 95 pieds 11 pouces entre lignes parallèles, le No. 4, mesure 32 pieds de face à la rue Prytanée, sur 100 pieds de profondeur et face à l'avenue Prytanée, étant un terrain d'encoignure, le No. 5, mesure 32 pieds de face à la rue Prytanée, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le No. 6, mesure 31 pieds 11 pouces de face à la rue Prytanée, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, il existe sur ce terrain une maison double en bois. Le No. 7, mesure 42 pieds 7 pouces de face à la rue Euterpe, sur 63 pieds 11 pouces 2 lignes entre lignes parallèles, sur ce terrain il existe une maison double en bois, dans laquelle est tenu un magasin de groceries.

3o. Cinq TERRAINS dans l'îlet connu sous le nom d'îlet Lizardi, à Lafayette, et borné par les rues Prytanée, Plaquemines, Jackson et Philippe. Les dits terrains sont vendus pour le compte et au risque des acheteurs qui n'ont pas rempli les conditions de l'adjudication qui leur a été faite le 24 mai 1845, à l'Arcade de Banks, en cette ville, savoir:

Les Terrains Nos. 11, 12 et 13, mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Jackson, sur 109 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, le No. 14 formant l'encoignure des rues Jackson et Prytanée, mesure 30 pieds de face à la rue Jackson, sur 109 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur et face à la rue Prytanée. Ces terrains sont considérés parmi les meilleurs pour établir des résidences de famille dans la ville de Lafayette, et le voisinage est du plus respectable. Ces quatre terrains forment une charmante propriété, avec jardin, &c.

Le terrain No. 22, mesure 31 pieds 2 pouces 2 lignes de face à la rue Philippe, sur 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Ce terrain est contigu à la propriété de M. Sully.

4o. Trois TERRAINS dans l'îlet No. 102 borné par les rues Prytanée, Nayades, Sixième et Septième et portés sous les Nos. 19, 20 et 21. Le No. 19 mesure 32 pieds de face à la rue Prytanée sur 123 pieds de profondeur entre lignes parallèles, les Nos. 20 et 21, mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Prytanée sur une profondeur de 123 pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Un cinquième comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets portant hypothèque jusqu'à paiement final, et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à dater de leur maturité s'ils ne sont pas payés à échéance. Si les ventes ne seront pas passées dans les dix jours de l'adjudication, les propriétés seront remises en vente pour le compte et au risque de l'acquéreur, après trois jours d'avis dans deux des journaux de la ville sans autre mise en demeure.

Actes de vente pardevant Theo. Guyol, notaire, aux frais des acquéreurs.

Plans lithographiés et détails de la dite vente, s'adresser aux Encanteurs, No. 8, Arcade de Banks. 30 mars

DEMANDE—On demande dans un magasin de nouveautés une dame de comptoir sachant parler l'anglais et le français et munie de bonnes recommandations. S'adresser au No. 183, rue de la Douane. 3 avril

DEMANDE—On a besoin d'un commis vendeur dans un magasin de marchandises sèches. On préférerait un jeune homme parlant anglais et français. Il est inutile de s'offrir à moins de pouvoir fournir les meilleures recommandations possibles en fait de moralité et de capacité.

S'adresser à la poste boîte T 42. 3 avril

GRAINES fraîches pour jardins, à fleurs et potagères, de toute variété, reçues directement des meilleurs grainetiers du Nord, de l'Angleterre, de la France et de la Hollande. Avoine d'Ecosse, pesant 44 livres au boisseau, très belles graines pour semences. Pois de la Caroline, de qualité supérieure. Graines de coton, du Mexique et Petit-Golfe. Ustensiles de jardinage de toutes qualités, récemment importés. Arbres fruitiers, plantes et arbrisseaux de tout genre. Graines de tabac, de la Havane et turc, dernière production de 1845, à vendre par WM. DINN.
3 mars 11|4 commune

DIVERS—4 barils Cassis; 12 caisses vin du Rhin, 1 caisse moutarde française; noir animal en poudre, 5 barils vieux cognac 1820 et 1832, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD.
17 mars—15 90, rue de la Douane.

CHAPEAUX—[illegible] chapeaux, [illegible], noirs et gris castor et chapeaux de soie, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD.
17 mars—15 90 rue de la Douane

SARDINES, PETITS POIS—25 caisses sardines à l'huile en boîtes et demi boîtes, 5 caisses petits pois, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD.
17 mars—15 90 rue de la Douane

A VENDRE par les soussignés au débarquement de la barque [illegible], venant de Bordeaux
[illegible] Vin blanc Haut Barsac et 10 quartauts vieille eau-de-vie très fine de Cognac, de la marque Magiorie.
[illegible] JOEDY & BRASIER, 16, rue Conti